

ZAC Multi-sites

Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) suite à l'évaluation environnementale du projet

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Juin 2025

Rappel :

Par délibération n° 2025-042 du conseil municipal en date du 24 mars 2025 les modalités de la Participation du Public par Voie Électronique suite à avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'Évaluation Environnementale du projet avaient été définies comme suit :

- mise à disposition du public des dossiers et de l'avis de l'Autorité Environnementale du mercredi 16 avril 9h15 au vendredi 16 mai 2025 à 16h00 ;
- publication d'un avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans 2 journaux locaux dans les 15 jours précédents cette mise à disposition (Ouest-France et Le Télégramme du 1^{er} avril 2025) ;
- affichage sur les panneaux d'information municipaux de l'avis relatif à la mise à disposition du public des dossiers dans les 15 jours précédents cette mise à disposition ;
- information sur le site Internet de la commune et les panneaux lumineux municipaux de la mise à disposition du public des dossiers ;
- mise à disposition du public d'un dossier papier accompagné d'un registre dans le hall de la Mairie aux heures habituelles d'ouverture sauf les vendredis après-midi et samedi matin.

Le dossier soumis à la PPVE, strictement identique à celui soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale, était ainsi composé :

- Dossier de création modificatif n°1 comprenant : rapport de présentation ; plan de situation ; plans des périmètres arrêtés en juillet 2024 ; étude d'impact (ou aussi appelé évaluation environnementale du projet) ; bilan de la concertation ; régime de la Taxe d'Aménagement envisagé ;
- Dossier de réalisation modificatif n°1 comprenant : notice programme et financement ; plans guides par secteur ; plans techniques par secteur.

Contributions :

3 788 visiteurs uniques ont consulté le site Internet mis à disposition pour contribuer occasionnant 6 738 téléchargements.

L'ensemble des 85 contributions portées aux registres pendant la période de mise à disposition du dossier figurent dans le document joint et sera consultable en ligne pendant 3 mois à l'issue de la décision.

Synthèse des contributions :

85 contributions ont été portées sur les registres dont 9 sur le registre papier mis à disposition en Mairie et intégrées au registre dématérialisé.

Leur répartition s'établit comme suit :

- 26 sur le secteur « 1 Centre-ville / Beaumanoir »
- 48 sur le secteur « 2 Nationale / Duguesclin »
- 11 sur le secteur de « 3 La Réauté »
- 6 sur le secteur « 4 L'Omélais »

5 contributions relèvent d'un caractère général sur tous les secteurs.

28 sont anonymes. 2 relèvent de menaces envers Monsieur le Maire en cas d'expropriation.

Les thèmes **Biodiversité** (24 contributions) et **Environnement** (32 contributions) sont toujours abordés avec la nécessité de les préserver et de privilégier l'évitement à la compensation.

Prise en compte/Réponse de la commune : Cela correspond aux orientations retenues dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Son application se fera à l'échelle de chaque programme de construction.

Le thème de la **Circulation** (32 contributions) est systématiquement associé à celui de la nécessaire **Sécurité** avec la densité de logements. Le **Stationnement**, qui ne semble pas être une difficulté aujourd'hui semble préoccuper. Et le fonctionnement optimal des **Transports en commun** et du Réseau Express Vélo sont demandés.

Prise en compte/Réponse de la commune : Les études ont démontré la capacité des voies existantes à supporter l'augmentation de trafic liée à l'augmentation du nombre de logements et d'habitants. Un point de vigilance est néanmoins présent sur l'avenue Pierre Galery et des études de trafic ultérieures, en parallèle de l'avancement du programme de construction, seront à mener et pourront conduire à des évolutions. Par ailleurs, un mouvement de diminution de l'équipement des ménages en automobile semble se faire jour. Le stationnement est ainsi prévu pour être géré à l'échelle de chaque programme de construction. Des zones bleues, notamment en centre-ville, pourront être étudiées si des difficultés devaient être rencontrées.

Il est fait mention de la **Densité** sur les secteurs « 1 Centre-ville / Beaumanoir » et « 2 Nationale / Duguesclin » dans, respectivement, 14 et 29 contributions, dont 2 et 4 sur les 10 qui concernent le thème **Hauteurs** des constructions.

Prise en compte/Réponse de la commune : Le projet de programme des constructions à édifier et les plans guides correspondants ont été conçus sur la base du PLUi en vigueur et des adaptations à venir, en particulier avec la modification n°2 en cours.

31 contributions font état d'une **Communication** ou d'une **Concertation** jugée insuffisante.

Prise en compte/Réponse de la commune : La participation des habitants aux différentes étapes de la concertation témoigne de la communication mise en place.

5 contributions pointent le besoin de **Commerces adaptés et accessibles**, notamment en centre-ville.

Prise en compte/Réponse de la commune : La commune porte déjà des actions en ce sens. Elles seront renforcées avec la ZAC Multi-sites grâce à une meilleure maîtrise des projets.

7 contributions rappellent le **Besoin en équipement publics** pour accompagner le projet, notamment pour l'accueil des jeunes enfants (crèche) mais également école et seniors.

Prise en compte/Réponse de la commune : Cela correspond en partie aux orientations retenues pour le programme des équipements publics et le renforcement de ceux existants.

Dans 4 contributions il est demandé de préserver le **Patrimoine**.

Prise en compte/Réponse de la commune : Cela correspond aux orientations retenues dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet. Son application se fera à l'échelle de chaque programme de construction concernant un bâtiment identifié au patrimoine local.

3 contributions se félicitent et/ou encouragent la création d'un **Parc urbain en centre-ville**.

Prise en compte/Réponse de la commune : Cela correspond aux orientations retenues dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet.

3 contributions font remarquer la nécessité de **Logements adaptés**, en particulièrement au **Vieillessement** (2 contributions).

Prise en compte/Réponse de la commune : Le Programme Local de l'Habitat traduit cette nécessité qui est prise en compte à l'échelle de la commune et qui sera également reprise dans la convention d'application à être signée spécifiquement pour la ZAC Multi-sites.

Une contribution sollicite l'**Intégration d'une parcelle** au périmètre de la ZAC Multi-sites et 2 l'**Exclusion de parcelles**.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 035-213503345-20250630-2025066AER1-DE

Prise en compte/Réponse de la commune : Les périmètres de la ZAC Multi-sites ont été établis prioritairement sur la base des secteurs UO1 du PLUi afin de mieux maîtriser les projets de construction. Ces demandes n'en relevant pas, il n'est pas donné suite à ces demandes.

Prise en compte des contributions :

Malgré l'anonymat, l'ensemble des contributions a été pris en compte pour être traité.

Outre les modifications apportées au dossier de création (définition des périmètres), les modifications suivantes ont été apportées au projet pour répondre favorablement aux observations et propositions issues de la concertation :

- sur le projet de programme global des constructions à édifier dans la zone : sur le secteur 2 Nationale/Duguesclin, les volumes envisagés ont été réduits pour faciliter l'insertion des nouvelles constructions dans le tissu pavillonnaire existant ;
- sur le projet de programme des équipements publics : les travaux de restructuration-rénovation-extension de l'EHPAD, situé hors du périmètre, sont intégrés ;
- sur les modalités de financement : la clé de répartition du financement des équipements publics est abaissée pour tenir compte de l'intégration de l'EHPAD et le montant de la participation est porté à 225 € HT au lieu de 200 €HT.

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le

ID : 035-213503345-20250630-2025066AER1-DE

ZAC Multi-sites

Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) suite à l'évaluation environnementale du projet

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

ANNEXE - Contributions

Juin 2025



THORIGNÉ-FOUILLARD : Zone d'Aménagement Concerté Multi- sites - Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) suite l'Évaluation Environnementale du projet des dossiers de création et réalisation modificatifs

<https://www.registre-dematerialise.fr/6171/>

Dates

Du 16/04/2025 09:15 au 16/05/2025 16:00

Commissaire enquêteur(ice)

-

Commissaire enquêteur(ice) suppléant(e)

-

Maître(s) d'ouvrage

-

Contributions

Contribution n°1 (Web)

Par CHESNEL, Baptiste
Déposée le mardi 29 avril 2025 à 09:56

Contribution:

Madame, Monsieur, En tant qu'habitant de Thorigné-Fouillard et riverain proche du secteur concerné par le projet de ZAC Multi-sites, je souhaite vous faire part de mes observations et inquiétudes à propos de ce projet d'aménagement. Je comprends bien la nécessité de penser l'urbanisation pour répondre aux besoins futurs de logement. Toutefois, cette démarche ne peut s'affranchir ni du respect de l'environnement, ni de la cohérence avec le tissu urbain existant, ni des réalités locales en matière de biodiversité et de qualité de vie.

1. Une prise en compte indispensable de l'enjeu écologique - Avec les enjeux environnementaux que nous connaissons aujourd'hui — dérèglement climatique, artificialisation des sols, disparition de la biodiversité locale —, il me semble fondamental que tout projet d'aménagement parte d'un objectif clair : limiter son empreinte écologique. - La ZAC est projetée sur des terrains dont la typologie semble inclure des sols perméables. Leur imperméabilisation poserait des problèmes de ruissellement, d'érosion et de réduction de la recharge des nappes phréatiques. - La faune et la flore locales risquent également d'être impactées. Une étude d'impact approfondie et actualisée me semble indispensable, avec un engagement clair sur la préservation de corridors écologiques.

2. Cohérence avec le bâti existant - Le projet prévoit, semble-t-il, des constructions à la densité importante. Or, le quartier concerné est aujourd'hui essentiellement composé de maisons individuelles, avec un caractère résidentiel marqué. - L'implantation de bâtiments de grande hauteur ou à forte densité serait en rupture totale avec l'harmonie urbaine actuelle. - Il est essentiel de privilégier une architecture à taille humaine, respectueuse du paysage urbain existant, pour préserver la qualité de vie des habitants déjà installés.

3. Urbanisme maîtrisé et logements adaptés aux besoins locaux Je souhaite également que ce projet soit l'occasion d'une réflexion approfondie sur la manière de construire, et sur les véritables besoins du territoire : - Les logements prévus doivent correspondre aux réalités locales : familles, actifs, seniors, habitants du secteur qui souhaitent rester dans leur commune. - Il serait contre-productif de construire en excès ou sans lien avec la capacité réelle des infrastructures locales (écoles, voirie, transports, services publics). - Des aménagements favorisant les mobilités douces (piétons, vélos), des espaces verts et une gestion durable des ressources doivent être intégrés au cœur du projet. En tant que citoyen concerné, je souhaite que ma contribution soit lue comme une invitation à une urbanisation responsable, cohérente et respectueuse — pour un projet qui s'inscrive dans la continuité harmonieuse de notre commune, sans rupture brutale avec son histoire, son environnement, et ses habitants. Je vous remercie pour votre écoute et l'attention portée à cette contribution. Bien cordialement, Baptiste CHESNEL

Contribution n°2 (Email)

Par Sophie Juin
Déposée le mardi 29 avril 2025 à 11:31

Contribution:

Objet : Contribution ZAC multi-sites Thorigné Fouillard Bonjour, Ma contribution concerne le secteur Nationale-Duguesclin. Dans le projet de renouvellement urbain est évoquée la densification globale et indirectement la transformation de l'habitat rue Dusgueclin où se trouvent actuellement d'anciennes fermes et bâtiments dans des états vétustes. L'idée de renouveler ce secteur est intéressante pour redonner un dynamisme visuel cependant plusieurs points me semblent insuffisamment creusés dans le dossier : - la circulation rue Duguesclin est actuellement compliquée en reprenant depuis la rue nationale : visibilité et tourne à droite dangereux dans la rue, intersection avec la rue des roses en visibilité réduite également, rond point avec l'avenue Gabriel Fauré pris par beaucoup à vive allure et là encore avec une visibilité réduite, stop avec la rue René Jean Mailleux jamais respecté (ou presque). - trottoirs peu praticables et conduisant à un risque à proximité du rond point avec la rue nationale si l'on n'a pas anticipé la traversée de la rue Duguesclin auparavant - absence de pistes cyclables et donc de mobilités douces Densifier les logements sur la rue duguesclin revient à augmenter la circulation dans la rue et donc doit s'accompagner d'une réflexion importante sur la largeur des voies de circulation, les trottoirs et les mobilités douces et cela d'autant plus que de nombreux enfants circulent vers l'école des grands prés verts d'une part et de nombreux ados et adultes vers les arrêts de bus de la rue nationale ou d'Anne de Bretagne il faut donc envisager de sécuriser les piétons et cyclistes sur cet axe. Enfin de façon globale, le projet tend à augmenter la densité de population sur Thorigné pour accueillir la population grandissante dans le secteur. Ce développement est tel qu'énoncé en premier paragraphe du dossier en ces termes "Le présent projet de ZAC multi-sites modificative intervient dans une période de prise de conscience forte des enjeux environnementaux en général dans les pratiques de l'urbanisme et en particulier sur le territoire de Thorigné-Fouillard.". Cette prise de conscience doit donc accompagnée d'un vrai plan de déplacement pour notre commune. J'entends par là qu'il faut faciliter et améliorer l'offre de transports collectifs en parallèle pour limiter l'effet voiture. Aussi je note depuis plusieurs mois : - des difficultés sur les bus scolaires desservant les établissements publics de secteur - des suppressions fréquentes de certains bus sur les lignes 83 et 50 conduisant à rallonger les temps de trajets et fragilisant l'idée d'utiliser les transports en communs - des modifications des feux aux abords de via silva conduisant à créer des bouchons jusqu'au rond point du LIDL et triplant le temps de trajet entre Thorigné et via silva - le REV toujours discontinu en direction de Via Silva Si ces points ne relèvent pas de la commune, il n'est pas pensable de densifier Thorigné sans penser transports en communs et mobilités douces. La fréquence des bus 83 et 50 doit être augmentée, les bus scolaires doivent être adaptés aux horaires des établissements dits de secteurs (et pas aux établissements privés qui relèvent de choix personnels)*, et les pistes cyclables doivent être incluses dans la circulation de la commune. merci beaucoup Sophie Juin * a titre d'exemple pour des cours débutant à 8h10 au collège de secteur situé à moins de 7km et environ 15 minutes en voiture, les enfants quittent le domicile aux alentours de 7h25 soit un temps global de 45 minutes de trajet. Dans les années 90 vivant en campagne à 25km de mon collège je prenais le bus à 7h10 pour un début de cours à 8h soit 50 minutes avec un ramassage scolaire sur un trajet annoncé en voiture sans arrêt de 33 minutes. Il me semble donc qu'il y a une incohérence !

Contribution n°3 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 30 avril 2025 à 09:46

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°29, N°35

Contribution:

Bonjour, Je me permets de vous contacter au sujet de ce projet. Dans le rapport présenté, il n'est pas fait mention du devenir du groupe scolaire public actuel. Est-il prévu qu'il soit transféré sur le site du Terre Rouge ? Cela impliquerait-il la coexistence de trois établissements publics sur la commune, ou bien la fermeture d'un des deux existants ? Par ailleurs, qu'en est-il de l'organisation des cantines dans

ce nouveau schéma ? Concernant la programmation des logements, les 25 % de logements sociaux annoncés (soit 137 sur 550) seront-ils regroupés à proximité immédiate du nouveau groupe scolaire ? Existe-t-il une modélisation 3D ou un plan d'aménagement détaillé de la ZAC Beaumanoir que les riverains pourraient consulter ? Résidant à quelques pas de ce projet d'envergure, je souhaite exprimer mes interrogations et mon inquiétude quant à son impact sur l'équilibre de notre commune. Thorigné-Fouillard ne risque-t-elle pas de se transformer, à terme, en une zone densifiée comparable à d'autres communes voisines comme Chantepie (quartier Rosa Parks) ou même Saint-Jacques-de-la-Lande, avec les problématiques que cela peut entraîner ? Je vous remercie par avance pour vos éclaircissements. Bien à vous,

Contribution n°4 (Web)

Par BEAUDOUARD-LEBELLE, Laurence
Déposée le mercredi 30 avril 2025 à 14:30
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°21

Contribution:

Bonjour, je souhaite réagir à ce projet d'aménagement. habitante du secteur 2 depuis 30 ans, d'abord rue Duguesclin puis rue Camille Saint Saëns, je pense avoir une bonne expertise de la zone concernée. Je suis par ailleurs professeur de SVT, et titulaire d'une agrégation de Sciences de la Vie, avec une spécialité de biologie. Mon mari s'associe à ce message, il est particulièrement bon observateur de la nature et peut vous fournir un inventaire précis de ce qui peut être observé dans Thorigné et alentours. Dans ce projet d'aménagement, plusieurs points ont attiré mon attention. Le premier est que l'étude d'impact suggère que la zone est peu intéressante d'un point de vue biodiversité. Je m'inscris totalement en faux de cette affirmation, et j'aurai bien aimé voir quels ont été les observations et/ou prélèvements effectués avant cette classification. Certes la zone 2 est urbanisée de manière éclectique, avec un mélange de bâti ancien et plus récent. Mais elle abrite en fait une faune et une flore particulièrement riche. Pour ne parler que des oiseaux, mon mari a recensé 25 espèces protégées qui fréquentent les jardins et zones de friche du secteur Duguesclin / Rue Camille Saint Saëns: Accenteur mouches, Bergeronnette grise, Chardonneret élégant, Chouette hulotte, Coucou gris, Eprevier d'Europe, Gobemouche gris Grimpereau des jardins, Gros-bec casse noyaux, Hirondelle de cheminée, Martinet noir, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic vert, Pinson des arbres, Pinson du Nord, Pouillot véloce, Rougegorge familier, Serin fini, Sittelle torchepot, Tarin des Aulnes, Troglodyte mignon et Verdier d'Europe. Prétendre sur un document administratif que cette zone a peu d'intérêt en terme de biodiversité est un mensonge. Aménager cette zone est une erreur. Comme le montrent de nombreuses études menées en Europe, les oiseaux et surtout les petits passereaux comme cités sont en danger d'extinction, surtout dans les zones rurales, en lien avec l'agriculture pratiquée actuellement. Les jardins urbains sont un sanctuaire pour toutes ces espèces, le nier est un mensonge. On ne peut pas prévoir cette densification sans agir de manière consciente contre la préservation d'espèces protégées. Je vais joindre la LPO sur ce thème. De nombreux petits mammifères fréquentent la zone 2: Ecureuils roux, Hérissons, fouines, musaraignes, ainsi que de petits amphibiens comme des salamandres car ce secteur est humide. Nombre de ces espèces sont menacées elles aussi. Ces jardins constituent de plus de petits îlots de verdure qui sont des stratégies de protection contre la canicule. De nombreux pays de monde ont renoncé à ce type de densification, plus destructeur que ce que vous annoncez. Dans quelques années, que nous sera t il proposé quand nous mourrons de chaleur tous les étés. Faudra t il replanté des arbres ? Le deuxième point est le rectificatif à l'aménagement publié début 2025. Je n'ai été informé que par hasard de cette modification du PLU, aucune réunion publique n'a été proposée. Est-ce normal ? Dans cette nouvelle mouture du projet, un aménagement de cheminement (chemin ou route ?) est prévu entre les nouvelles parcelles à lotir et le chemin du 37 (bis, ter Rue Dugesclin) . Cette

modification crée un préjudice important pour la valeur de toutes les maisons déjà bâties et concernées. Je suis étonnée que cette information cruciale pour notre future cadre de vie ne soit pas discutée. Le troisième point est l'implantation d'immeubles dans le secteur 2. Si j'ai bien compris, ce seront trois immeubles d'assez grande hauteur, avec plusieurs dizaines de logements. Plusieurs problèmes se posent alors: Imperméabilisation d'une zone où coulent plusieurs sources, la preuve étant (entre autres) la présence des puits dans le chemin qui longe la ferme. Que va devenir l'eau qui ne pourra plus s'infiltrer, et que a déjà bien du mal à s'évacuer de la rue Camille Saint Saëns l'hiver ? Les garages des maison situées au sud de ces immeubles ne piquent ils pas d'être inondés, au bout de 2 ou 3 hivers pluvieux ? Enfin toujours à propose de ces immeubles, je ne conçoit pas aisément comment des dizaines de voitures supplémentaires vont se déverser dans la rue Dugesclin tous les matins et tous les soirs. Le secteur est dangereux, et ce nouvel aménagement ne va pas solutionner cet aspect, bien au contraire. En espérant être bientôt informée de ces projets et pouvoir y objecter, je vous transmets mes sincères salutations. Laurence Beaudouard-Lebellé et Charles Lebellé

Contribution n°5 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 30 avril 2025 à 15:03

Contribution:

Je souhaiterais obtenir des informations plus détaillées sur le projet lié à l'îlot F.

1. Conservation de la végétation existante : Est-il bien prévu de préserver l'ensemble des arbres bordant l'actuel chemin (de type forestier) longeant la ferme Jouault ainsi que les habitations de la Lande de Brin ? Ce secteur constitue un véritable puits de verdure.
2. Chemin végétalisé : La portion actuelle du chemin, non bitumée et à dominante végétale, conservera-t-elle sa nature et sa surface d'origine ?
3. Aménagement du chemin : Concernant la partie du chemin destinée à être bitumée selon le plan présenté : -Cette portion correspond-elle en longueur et en largeur à l'existant ? -Si des élargissements sont prévus, quelles en sont les dimensions précises ?
4. Usage du revêtement : Le revêtement prévu est-il exclusivement destiné aux mobilités douces (piétons, cyclistes, etc.) ?
5. Statut du chemin : Ce chemin conservera-t-il son statut de voie communale, donc ouverte à la circulation publique ?
6. Étude d'impact environnemental : Une étude a-t-elle été réalisée sur les effets potentiels des travaux (notamment ceux liés au passage des réseaux) sur la végétation et la biodiversité de cette zone, particulièrement sensible et rare, à proximité d'arbres remarquables ?
7. Conservation du puits : Le puits présent sur le site sera-t-il conservé et mis en valeur dans le projet ?
8. Sources et écoulements naturels : Une étude a-t-elle été menée concernant les sources naturelles et les écoulements d'eau dans ce secteur reconnu pour ses bienfaits environnementaux ?
9. Rue Dugesclin : contraintes actuelles : La rue Dugesclin ne dispose pas actuellement de trottoir continu aux normes ni d'espaces de stationnement, sa largeur étant très réduite. Le croisement y est complexe, notamment en raison du passage des bus. -Quelles sont les mesures prévues pour limiter les risques liés à une circulation accrue, à l'ajout d'un accès à un futur immeuble et à la création éventuelle d'un carrefour ?
10. Stationnement : -Où les visiteurs des futurs résidents pourront-ils stationner ? -Comment les parkings sont-ils organisés dans le projet (nombre de places, emplacement en surface ou en sous-sol, etc.) pour les résidents, les visiteurs et les livreurs ?
11. Circulation et densification : Quelles solutions sont envisagées pour gérer l'inévitable augmentation du trafic dans cette zone exiguë, et garantir une bonne cohabitation entre les différents modes de déplacement : piétons, cyclistes, automobilistes, transports en commun, véhicules de livraison et poids lourds ?

Contribution n°6 (Web)

Par GAUTIER Isabelle
Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 12:50
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°7

Contribution:

Bonjour, Voici mes remarques quant au projet de ZAC Multi-sites : Je suis concerné directement par le projet se situant rue Duguesclin. * La voie d'accès à 74 logements se feraient par le chemin se situant à l'arrière de notre maison, sans trottoir ni séparation. Un passage continu de véhicules se ferait donc au raz de notre mur. Nous entendons actuellement le peu de véhicules qui passent dans le chemin. De plus, il est prévu un revêtement en bitume gravillonné, ce qui serait infernal niveau bruit Il faudrait déplacer cette rue pour nous permettre d'avoir une vie quotidienne sereine. * Les constructions prévues aux abords de notre logement sont prévues à des hauteurs de R+3 et R+4. Cela voudrait dire que le voisinage qui bénéficie actuellement d'une certaine intimité dans leur jardin et maison se retrouveraient avec des appartements situés au dessus des maisons et des haies les protégeant. Pour ma part, des appartements se retrouveraient situés au dessus des fenêtres de toit de nos chambres ce qui ne nous laisserait plus aucune intimité. Une hauteur moindre des immeubles serait donc souhaitable. * Je suis assistante maternelle. Le passage de nombreux véhicules se ferait au raz de la porte d'accès à mon espace de travail, ce qui engendrerait une considérable augmentation du danger encouru par les familles qui déposeront ou récupérerons leurs enfants. Il faudrait donc déplacer cette rue pour éviter des accidents. * Des propriétés privées, qui ne sont et ne seront probablement pas à vendre, se retrouvent incluses dans ce projet alors que d'autres (situées dans le périmètre de la ZAC) ne le sont pas. Comment les choix ont-ils été faits ? Comment se fait-il que les propriétaires concernés n'aient pas été mis personnellement au courant ? * L'information concernant cette consultation n'a pas été suffisamment claire et nous sommes en droit de penser que Rennes Métropole et la mairie ont potentiellement cherché à cacher ce projet : L'affichage n'a pas été assez étendu. Aucun affichage n'a été effectué aux abords de notre propriété qui est directement concernée. Le terme ZAC Multi-sites ne veut absolument rien dire pour la grande majorité des habitants de la commune. (Étant chauffeur routier, pour moi, le terme ZAC est employé pour désigner une Zone d'Activité Commerciale) Comment un habitant lambda peut-il s'intéresser à un document affiché loin de chez lui si il ne comprend même pas les termes et que ça pourrait potentiellement le concerner ? Nous sommes donc opposé à ce projet. Une information claire et une réunion publique auraient dues être mises en place avant de faire cette consultation pour permettre à un maximum d'habitants de s'exprimer. Cordialement,

Contribution n°7 (Web)

Par GAUTIER Isabelle
Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 12:51
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°6

Contribution:

Bonjour, Voici mes remarques quant au projet de ZAC Multi-sites : Je suis concerné directement par le projet se situant rue Duguesclin. * La voie d'accès à 74 logements se feraient par le chemin se situant à l'arrière de notre maison, sans trottoir ni séparation. Un passage continu de véhicules se ferait donc au raz de notre mur. Nous entendons actuellement le peu de véhicules qui passent dans le chemin. De plus, il est prévu un revêtement en bitume gravillonné, ce qui serait infernal niveau bruit Il faudrait déplacer cette rue pour nous permettre d'avoir une vie quotidienne sereine. * Les constructions prévues aux abords de notre logement sont prévues à des hauteurs de R+3 et R+4. Cela voudrait dire que le voisinage qui bénéficie actuellement d'une certaine intimité dans leur jardin et maison se retrouveraient avec des appartements situés au dessus des maisons et des haies les

protégeant. Pour ma part, des appartements se retrouveraient situés au dessus des fenêtres de toit de nos chambres ce qui ne nous laisserait plus aucune intimité. Une hauteur moindre des immeubles serait donc souhaitable. * Je suis assistante maternelle. Le passage de nombreux véhicules se ferait au raz de la porte d'accès à mon espace de travail, ce qui engendrerait une considérable augmentation du danger encouru par les familles qui déposeront ou récupéreront leurs enfants. Il faudrait donc déplacer cette rue pour éviter des accidents. * Des propriétés privées, qui ne sont et ne seront probablement pas à vendre, se retrouvent incluses dans ce projet alors que d'autres (situées dans le périmètre de la ZAC) ne le sont pas. Comment les choix ont-ils été faits ? Comment se fait-il que les propriétaires concernés n'aient pas été mis personnellement au courant ? * L'information concernant cette consultation n'a pas été suffisamment claire et nous sommes en droit de penser que Rennes Métropole et la mairie ont potentiellement cherché à cacher ce projet : L'affichage n'a pas été assez étendu. Aucun affichage n'a été effectué aux abords de notre propriété qui est directement concernée. Le terme ZAC Multi-sites ne veut absolument rien dire pour la grande majorité des habitants de la commune. (Étant chauffeur routier, pour moi, le terme ZAC est employé pour désigner une Zone d'Activité Commerciale) Comment un habitant lambda peut-il s'intéresser à un document affiché loin de chez lui si il ne comprend même pas les termes et que ça pourrait potentiellement le concerner ? Nous sommes donc opposé à ce projet. Une information claire et une réunion publique auraient dûes être mises en place avant de faire cette consultation pour permettre à un maximum d'habitants de s'exprimer. Cordialement,

Contribution n°8 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 13:12

Contribution:

Je vois que le bâtiment où j'habite a disparu au profit d'un immeuble. Je m'interroge alors même que ma maison avait une étoile de patrimoine communal. Je ne comprends pas comment on peut renoncer à un patrimoine qui se fait de plus en plus rare. D'autant que le bâtiment a été rénové avec soin et répond au critères énergétiques et environnementaux. Si je ne souhaite pas vendre mon bien, est-ce que je dois comprendre que je vais être exproprié ? Depuis la construction de l'immeuble au 35 rue nationale, et bien que celui-ci soit doté d'un parking souterrain, le stationnement dans la rue nationale est devenu compliqué. Hors RENNES METROPOLE nous a informé que le projet de réaménagement de la rue nationale supprimait les stationnements devant l'Auberge. (ce que l'on constate effectivement sur le projet paru dans l'AMI. La construction du nouvel immeuble au 48 par la société KERMARREC amplifie le problème. Il est régulier que du stationnement sauvage (alors qu'une belle ligne jaune l'interdit formellement) m'empêche de rentrer ou de sortir de chez moi. Je ne vois pas comment on peut envisager de nouveaux commerces dans la rue nationale en rendant compliqué leur fréquentation en empêchant les clients de pouvoir se stationner.

Contribution n°9 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 13:45

Contribution:

Je suis opposée à l'expropriation des riverains et à cette modification du plan d'urbanisation. Non à cette bétonisation excessive des sols

Contribution n°10 (Web)

Par Delaunay anthony

Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 14:14

Contribution:

Modification du plu totalement inacceptable car non concertée et imposée . Quid de la quiétude de notre environnement ? De la dépréciation de nos actifs ? Des expropriations à venir ... bref un vrai scandale

Contribution n°11 (Email)

Par GAUTIER Arnaud

Déposée le jeudi 01 mai 2025 à 12:40

Contribution:

Objet : AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE Bonjour, Voici mes remarques quant au projet de ZAC Multi-sites : Je suis concerné directement par le projet se situant rue Duguesclin. * La voie d'accès à 74 logements se feraient par le chemin se situant à l'arrière de notre maison, sans trottoir ni séparation. Un passage continu de véhicules se ferait donc au raz de notre mur. Nous entendons actuellement le peu de véhicules qui passent dans le chemin. De plus, il est prévu un revêtement en bitume gravillonné, ce qui serait infernal niveau bruit Il faudrait déplacer cette rue pour nous permettre d'avoir une vie quotidienne sereine. * Les constructions prévues aux abords de notre logement sont prévues à des hauteurs de R+3 et R+4. Cela voudrait dire que le voisinage qui bénéficie actuellement d'une certaine intimité dans leur jardin et maison se retrouveraient avec des appartements situés au dessus des maisons et des haies les protégeant. Pour ma part, des appartements se retrouveraient situés au dessus des fenêtres de toit de nos chambres ce qui ne nous laisserait plus aucune intimité. Une hauteur moindre des immeubles serait donc souhaitable. * Mon épouse est assistante maternelle. Le passage de nombreux véhicules se ferait au raz de la porte d'accès à mon espace de travail, ce qui engendrerait une considérable augmentation du danger encouru par les familles qui déposeront ou récupérerons leurs enfants. Il faudrait donc déplacer cette rue pour éviter des accidents. * Des propriétés privées, qui ne sont et ne seront probablement pas à vendre, se retrouvent incluses dans ce projet alors que d'autres (situées dans le périmètre de la ZAC) ne le sont pas. Comment les choix ont-ils été faits ? Comment se fait-il que les propriétaires concernés n'aient pas été mis personnellement au courant ? * L'information concernant cette consultation n'a pas été suffisamment claire et nous sommes en droit de penser que Rennes Métropole et la mairie ont potentiellement chercher à cacher ce projet : L'affichage n'a pas été assez étendu. Aucun affichage n'a été effectué aux abords de notre propriété qui est directement concernée. Le terme ZAC Multi-sites ne veut absolument rien dire pour la grande majorité des habitants de la commune. (Étant chauffeur routier, pour moi, le terme ZAC est employé pour désigner une Zone d'Activité Commerciale) Comment un habitant lambda peut-il s'intéresser à un document affiché loin de chez lui si il ne comprend même pas les termes et que ça pourrait potentiellement le concerner ? Nous sommes donc opposé à ce projet. Une information claire et une réunion publique auraient dues être mises en place avant de faire cette consultation pour permettre à un maximum d'habitants de s'exprimer. Cordialement, Mr GAUTIER Arnaud 21 rue Duguesclin 35235 THORIGNÉ-FOUILLARD

Doublon de : Contribution N°7 (Web)

Contribution n°12 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 02 mai 2025 à 21:28

Contribution:

Je tiens à exprimer ma vive opposition au projet de construction de bâtiments R+2 et plus à proximité immédiate de maisons individuelles déjà existantes. Habitant place de Bretagne donc dans le secteur centre , Beaumanoir. Pouvez vous limiter les constructions a du R1+antique ? Je veux que soit rediscuté : Hauteur excessive et vis-à-vis direct : La construction de bâtiments de cette hauteur entraînera inévitablement un vis-à-vis intrusif sur les habitations et jardins des riverains, portant atteinte à leur intimité et à leur qualité de vie. L'idée d'avoir du vis a vis , du bruit , la vue sur des murs d'une dizaine de mètre me fait perdre le sommeil. Ce projet est une source d'angoisse réelle : j'en perds le sommeil. L'idée même du vis-à-vis, du bruit, de la perte d'intimité est insupportable. Il ne s'agit pas d'un simple désagrément : c'est une atteinte directe à notre qualité de vie. Récemment, des habitants d'un immeuble situé au-dessus du Crédit Agricole ont passé la journée à faire du bruit sur leur balcon. Et pourtant, ce bâtiment est bien plus éloigné de mon domicile que le projet envisagé. Le bruit était déjà pénible et parfaitement audible. Alors que dire si un tel immeuble se trouvait juste à côté ? Avec plus de logement , donc plus de risque d'incivilités. Ce serait invivable. Penser au personnes vivant et ayant choisi ce quartier pour le calme et la verdure. Une attention réelle doit être portée à la préservation de la faune et de la flore existantes notamment les oiseaux. Mettre des Stationnement uniquement en sous sol pour éviter gêne sonore (claquement de porte et bruit de démarrage) et l'imperméabilisation des sols. Réduction maximale de la pollution lumineuse nocturne, actuellement je peux regarder les étoiles la nuits , les sources de lumière étant limité, avec plein de fenêtre d'immeuble cela ne sera plus le cas Merci d'indiquer ce qui sera fait et les garde fou que vous mettez par rapport aux points souligné Je souhaite également être avertis de toutes les étapes et choix fait directement par un papier dans ma boîte au lettre et avoir des réunions publiques.

Contribution n°13 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 03 mai 2025 à 17:22

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°31

Contribution:

Je comprends parfaitement qu'il soit nécessaire de créer de nouveaux logements mais plusieurs interrogations persistent: 1/ comme certaines personnes l'ont déjà noté, il fait peur à beaucoup d'habitants de Thorigné de devenir un nouveau St Jacques de la Lande ou Chantepie avec ces constructions conséquentes de collectifs. C'est une réelle problématique en terme de sécurité et de valeur de nos maisons à la revente. Le Maire avait d'ailleurs été élu sur la promesse de cesser la construction de tous ces collectifs. Qu'en est il de la suite à moyen terme? Encore et toujours autant de nouveaux immeubles à proximité de nos maisons ? Devons nous craindre quand nos voisins vendent leur bien qu'un promoteur se positionne et que l'on se retrouve avec un collectif comme cela a été malheureusement le cas pour beaucoup de maisons sur Thorigné ? 2/ qu'en sera-t-il des accès à Thorigné. Tout a été fait depuis des années pour engorger les entrées et sorties de la ville qui sont un enfer matin et soir aux heures de pointe. En rajoutant toujours plus de population, est il prévu de faire le nécessaire à ce niveau ? (Ne parlons pas des we de vacances où tout le monde converge vers Thorigné pour contourner les bouchons de la rocade) 3/ revoir la rue nationale est indispensable. Cet immense axe routier est une horreur visuelle et donne l'impression que la ville est seulement un axe

routier peuplé d'entrepôts. Revoir cette partie de Thorigné semble être une bonne idée pour faire vivre ce côté de la ville. Toutefois, est-il prévu un réaménagement pensé de cet axe ? (À l'image de ce qui a été fait sur la rue du Général de Gaulle à St Grégoire, avec le rajout d'une voie de bus dédiée, des éléments pour ralentir la vitesse - et pas seulement 2 ou 3 poteaux et des pseudos ralentisseurs très glissants et dangereux quand il pleut - et SURTOUT : de la verdure !!!). Idem, est-il prévu de faire quelque chose pour éviter que les gens sortent à Thorigné au niveau de l'autoroute pour contourner les bouchons de la rocade ? Ce qui implique un flux constant de véhicules voulant aller le plus vite possible ? 4/ et non des moindres pour continuer dans ce sens : où est la verdure ? Où sont les arbres à Thorigné ? Les parcs qui sont de vrais lieux de passage ? (Poprune, seul poumon de Thorigné est loin d'être central et est surtout un vrai lieu de repère pour ... les chiens sans laisse au détriment des enfants et des habitants. On en vient à avoir peur d'y aller !!!) Un parc (un vrai parc !), lieu de rencontre, de pause sur un banc, à côté de la médiathèque et donc des écoles, en plein centre ville, aurait tout son sens au lieu d'installer encore du béton ! À l'heure des alertes climatiques il est hallucinant de constater que l'on veut continuer de bétonner encore et toujours... Donner de la vie à Thorigné est un réel enjeu. Pas sûre que de rajouter encore et toujours des immeubles de cité dortoir aideront. 5/ enfin, pour faire venir les familles, les promoteurs auront-ils l'obligation de proposer des appartements à partir du T3 ? Où verrons-nous encore des annonces sans fin pour des T2 qui n'intéresseront donc pas les jeunes couples ?

Contribution n°14 (Web)

Par Anonyme

Déposée le dimanche 04 mai 2025 à 12:09

Contribution:

J'ai vu le projet proche de la place de Bretagne et ses nouveaux bâtiments collectifs remplaçant 4/5 maisons, je les trouve trop proches des maisons actuelles, un seul bâtiment proche de la rue aurait été suffisant avec un grand parc derrière. On ne semble pas écouté sur notre opposition à la création de collectifs à tout va, pour une mairie écolo c'est assez surréaliste, mon vote est trahi. Ma contribution et revendication principale n'avoir pas de bâtiment supérieur à du R2 sans comble. Du R1+a ou du R2 maximum mais pas de R2+comble ou du R3 ou du R3+comble comme cela est autorisé pour ses collectifs. Ok c'est moins rentable pour les promoteurs mais notre cadre de vie et tranquillité est primordial !! Idéalement du R1 évidemment pour le secteur centre.

Contribution n°15 (Web)

Par malier bertraznd

Déposée le lundi 05 mai 2025 à 12:06

Contribution:

1903 mes gds parents propriétaires du terrain 1948 mes parents..1976 moi même malier bertrand construction de ma maison sur ce terrain.1983 agrandissement.2002.expropriation de 2640 mètres de terrain par territoires .mairie lelievre adjoint lefeuvre pere du maire actuel.2025 sur plan ma maison serait remplacée par un immeuble..les maires se plaignent de la violence des gens de leur commune.a t fouillard le maire attaque le moral des anciens avec ce plan d'immeuble rasant leur demeure.nous sommes âgés de 75 à 80 ans..si je suis exproprié lefeuvres attendez j'arrive.....

Contribution n°16 (Web)

Par Anonyme

Déposée le lundi 05 mai 2025 à 22:13

Contribution:

Bonjour, Je trouve le projet de la zone de la Réauté démesuré. La construction de 500 logements sur 17 hectares va engendrer la destruction de nombreux espaces de promenades, la destruction d'habitats d'animaux et de biodiversité. Cela va également un accroissement important de la population (1000 à 1500 personnes) avec des infrastructures qui ne suivent pas, un centre ville de village inadapté à une telle population. De nombreux véhicules viendront également engorger les routes en direction de Rennes, de Viasilva ou même la rocade. Il faut effectivement permettre aux personnes de se loger mais pas dans la démesure.

Contribution n°17 (Web)

Par Dominique et Rosalind Renazé

Déposée le lundi 05 mai 2025 à 22:39

Contribution:

Bonjour, Trois remarques sur le projet de construction entre la rue Duguesclin et la rue Camille Saint Saëns, Thorigné Fouillard 1 Dans le document officielle, l'organisme environnemental ne semble pas avoir pris le temps de lire ce dossier (n° MRAe 2025-012118 BRETAGNE) Il laissera donc le promoteur détruire l'environnement boisé tout en ayant un impact négatif sur tout le quartier. A quoi sert-il ? 2 Pourquoi se précipiter autant sur ce quartier alors que l'îlot entre l'Avenue Joliot Curie et la rue des Longrais n'est toujours pas construit et que la maison détruite sur rue de l'Omélais laisse un terrain toujours vide depuis des années? 3 Plus spécifiquement, concernant l'îlot Jouault, pourquoi implanter un immeuble si proche des propriétés existantes de le rue Camille Saint Saëns? Il est important de laisser la barrière boisée existante entre les immeubles prévus et ces propriétés (ainsi que l'allée historique des Chênes) par souci écologique et du bien-être des habitants. Merci de prendre en compte nos remarques. Cordialement Dominique et Rosalind Renazé

Contribution n°18 (Web)

Par FEVRIER

Déposée le mardi 06 mai 2025 à 13:56

Contribution:

Secteur centre ville.Beaumanoir (4.2 p115) excellente idée de créer un indispensable "parc urbain" rue de la mare pavée, pour atténuer l'importance des nouveaux futurs (petits) immeubles ...ce parc devra être soigneusement entretenu (et ne pas devenir un lieu de promenade des chiens..) Il serait judicieux de réhabiliter, remettre en valeur, nettoyer les 2 petits étangs au Sud de la mare Pavée, afin, par exemple de créer un petit plan d'eau accueillant pour le modelisme nautique. Piste cyclable Est - Ouest : mairie Thorigné-Fouillard vers Via Silva....cette indispensable piste cyclable DOIT ABSOLUMENT être enfin créée ...une petite portion, " résiste" encore hélas depuis des années. Ne pas négliger l'entretien (et la qualité) de la piste cyclable le long de "la route nationale"... cette piste qui rejoint les longs champs à le grand mérite d'être directe pour atteindre le centre commercial .

Contribution n°19 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 06 mai 2025 à 17:46

Contribution:

Secteur Beaumanoir. Je trouve l'agrandissement de la bibliothèque, l'école de musique et la création d'un parc chouette. C'est vraiment bien pour le dynamisme. C'est l'entrée de la ville ça doit être beau et moderne. Pour les immeubles C et D de 57 logements cela me semble inadapté à côté de maisons, c'est mal placé et l'espace pourrait être utilisé pour faire un vrai centre ville ... Avec des cellules médicales et paramédicale, un espace de coworking pour les travailleurs en télétravail et les entrepreneurs, des cellules commerciales modernes , une crèche si les places manques, une résidence pour senior pour penser à l'avenir, réussir à faire venir des locaux d'entreprise Bref ne pas en faire une cité dortoir avec des immeubles surdimensionné en centre ville. Faire un centre ville a taille humaine et dynamique !!!

Contribution n°20 (Web)

Par Griffiths Frédérique

Déposée le mardi 06 mai 2025 à 23:48

Contribution:

Notre habitation est directement concernée par ce projet. Un immeuble sera construit à peine à quelques mètres de chez nous, donnant une vue directe sur notre jardin aux futurs habitants et nous coupant de l'ensoleillement par l'ouest dès le début d'après midi. Nous craignons la hauteur des bâtiments, le vis-à-vis et l'ombre portée par les bâtiments. Actuellement, nous sommes entourés de jardins, d'un vieux chêne. Quelles sont les projets de végétalisations autour de ces bâtiments qui nous permettraient de conserver l'environnement pour lequel nous nous sommes installés à Thorigné Fouillard? Les parkings seront-ils attenants à notre domicile ? Entendrons nous les dizaines de voitures se garer matin et soir ? Quels sont les dédommagements prévus en cas de perte de la valeur financière de notre maison ? Nous demandons des constructions raisonnées avec des bâtiments de hauteur permettant de garantir un ensoleillement, de limiter le vis-à-vis par de la végétation abondante et de limiter la nuisance sonore d'un grand nombre d'habitants ainsi que la construction de bâtiments avec des parkings sous terrains.

Contribution n°21 (Web)

Par LEBELLÉ Charles

Déposée le mercredi 07 mai 2025 à 00:07

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°4

Contribution:

La commune de Thorigné-Fouillard est située au coeur de la ceinture verte rennaise, sur l'axe desservant deux forêts de Rennes à Liffré. Son identité rurale-forestière, son lien avec la nature, sa proximité avec une vie sauvage sont des atouts essentiels en terme d'attractivité et de qualité de vie. Consciente de cette richesse et soucieuse de la préserver, une précédente municipalité avait envoyé des signaux positifs: - Rénovation de la ferme de La Barre, l'actuelle mairie construite en bauge. - Préservation de haies, de vieux chênes dans un réseau de chemins piétonniers. - Sauvegarde si possible du patrimoine ancien, témoignage de l'histoire d'une commune - Construction sans

précipitation de bâtiments pensés pour s'intégrer dans un centre-ville tant par les proportions que par les matériaux employés. La conservation de zones vertes est cruciale, et pourtant il est à craindre que l'ambition de la Métropole pour ses communes périphériques soit dorénavant de vouloir implanter des quartiers de sa banlieue dans leurs centres-bourgs. Le projet de ZAC proposé ici interpelle à plus d'un titre: -Destruction du bâti existant -Excavation de parcelles végétalisées, c'est à dire éradication de toute vie animale pour élever des immeubles R+4 au ras de maisons individuelles. -Imperméabilisation des surfaces, jusqu'à une portion de chemin actuellement piétonnier où microfaune et avifaune foisonnent pour la livrer...aux voitures. Bref, un mauvais signal envoyé aux jeunes générations. Ceci à l'encontre des préconisations actuelles en matière de: -Lutte contre le réchauffement climatique -Respect de la biodiversité -Pollution liée à l'augmentation du trafic automobile Enfin pourquoi des dizaines de riverains découvrent-ils une opération en cours, ayant un fort impact sur leur qualité de vie et usant de méthodes extrêmement anxiogènes (expropriations) Il y a pour le moins un déficit de consultation et de communication directe;

Contribution n°22 (Web)

Par Philippeau Frédéric et Marie-Christine
Déposée le mercredi 07 mai 2025 à 10:25

Contribution:

Bonjour, Deux remarques concernant l'urbanisation de l'îlot entre la rue Duguesclin et la rue Camille Saint-Saëns : 1 - Seule une partie de l'îlot fait l'objet de projets de construction sur des parcelles étriquées (îlot Jouault et immeubles le long de la liaison piétonne Duguesclin / Camille Saint-Saëns) avec des constructions jusqu'à 5 niveaux proches des habitations existantes générant des vis à vis, une dévalorisation des biens et des nuisances inacceptables pour les habitants des pavillons concernés : perte d'ensoleillement, perte d'intimité avec vues plongeantes sur les jardins, alors qu'un projet d'aménagement d'ensemble de l'îlot permettrait de mieux occuper l'espace en ménageant des reculs suffisants et en modulant les hauteurs des constructions au droit des pavillons existants. Il est indispensable de donner une visibilité à tous sur l'aménagement futur de tout l'îlot en proposant un plan d'aménagement d'ensemble, plutôt que de laisser construire à la va-vite, et au gré des opportunités, des constructions surdimensionnées et mal intégrées dans leur environnement. 2 - La liaison piétonne entre la rue Duguesclin et la rue Camille Saint-Saëns est bordée d'un double alignement boisé constitué principalement de chênes centenaires qu'il convient de préserver en intégralité et qui constitue par ailleurs une continuité écologique structurante du secteur. Or le projet d'aménagement, non seulement remet en cause cette intégrité, puisque certains arbres seraient abattus en partie Nord pour faciliter l'accès à l'îlot Jouault, mais est également de nature à provoquer à terme la disparition des chênes dont le système racinaire sera impacté par les deux réseaux d'assainissement (diamètre 200 et 300) prévus pour raccorder ces nouveaux logements aux réseaux de la rue Camille Saint-Saëns. Pour la pérennité de ces arbres, ces travaux d'assainissement sont à proscrire, ainsi que tout travaux de nature à impacter leurs systèmes racinaires situés à l'aplomb des houpiers. Compte-tenu des incidences particulièrement importantes de ce projet sur le cadre de vie des riverains, nous considérons qu'il doit être profondément amendé afin d'améliorer son intégration et réduire considérablement ses impacts. Cordialement

Contribution n°23 (Web)

Par Anonyme
Déposée le mercredi 07 mai 2025 à 13:32

Contribution:

Les bâtiments de 3/4 étages sont vraiment trop haut pour une ville de notre taille, et le sentiment d'étouffement est vraiment important pour les résidents environnants. Je comprends la nécessité de loger, mais il faut abaisser les bâtiments pour que ce soit viable ! (Ensoleillement etc...)

Contribution n°24 (Email)

Par Anonyme

Déposée le mardi 06 mai 2025 à 23:49

Contribution:

Objet : Observations, questions et propositions dans le cadre de la participation du public sur le projet modifié de ZAC multi-sites de Thorigné-Fouillard Bonjour, Je vous écris dans le cadre de la participation du public en cours pour le projet de ZAC multi sites à Thorigné-Fouillard pour lequel un dossier de modification et de réalisation est en cours. Après avoir lu certains éléments du dossier, voici quelques questions ou remarques essentiellement basées sur l'îlot F de la zone 2bis car l'îlot est au voisinage de la maison familiale, donc c'est une zone que je situe bien. Questions relatives à la procédure : - La décision qui sera rendue par la mairie dans le cadre du dossier de modification et de réalisation de la ZAC constituera-t-elle la décision finale de la mairie quant à la création / modification / réalisation de cette ZAC ? - les études d'impact (EI) sont-elles toutes finalisées dans ce dossier, ou bien attendez-vous des compléments ? S'il s'agit de la dernière décision de la mairie, l'étude d'impacts ne doit plus nécessiter de compléments il me semble (je découvre les procédures) - la MRAE n'a pas instruit le dossier, a-t-elle pu se prononcer a minima sur la complétude et la recevabilité du dossier ? - la maîtrise d'ouvrage souhaite-t-elle challenger le résultat des études étant donné que l'autorité environnementale n'a pas donné d'avis ni sur la modification ni sur la réalisation du projet ? - le projet est significativement différent du premier dossier de création de la ZAC, notamment dans la zone Nationale-Dugesclin : passage de 0.93Ha à 7.12Ha et de 70 à 341 logements ; la procédure de participation du public porte sur la demande de modification de la ZAC, qui a l'air notable ; est-il prévu de reprendre certaines études de réalisation afin de prendre en compte les observations formulées dans le cadre de la concertation ? Etait-il prévu de prendre en compte les observations de la MRAE pour les études de réalisation dans l'hypothèse où celle-ci n'aurait pas rendu un avis creux ? Merci par ailleurs d'avoir joint à la concertation les pièces relatives à la réalisation de la ZAC. - la modification exogène du PLUi est-elle reliée à ce projet de ZAC ? a-t-elle fait l'objet d'une enquête publique ? Questions relatives au périmètre du dossier : - les interfaces entre les zones directement concernées par la ZAC et les zones voisines ont-elles été étudiées notamment du point de vue des réseaux, de la fréquentation des routes et des sentiers ? - en particulier, dans la partie inférieure de l'îlot F (zone nationale dugesclin), les plans indiquent le besoin de réaliser des travaux d'aménagement des réseaux en dehors du périmètre de la ZAC ; ces zones ont-elles été prises en compte lors de la constitution du dossier et notamment dans l'étude d'impact ? - en particulier, le sentier terrestre partant du sud de l'îlot F de manière parallèle à la rue Camille Saint Saëns (numéros 26 à 30) est impacté par le projet mais n'est pas étudié dans l'étude d'impacts (pas présent dans la fig.87 p.148 sur l'occupation au sol, délimitation des zones dans la présentation du projet); ce sentier contient des arbres centenaires et des animaux, est-il prévu de protéger cette zone ou de réaliser une étude d'impacts ? - un vieux puits au bout de ce chemin côté îlot F n'est pas identifié et il n'y a aucun impact sur des éléments de patrimoine (EI p.41) ; ce puits présente-t-il un intérêt patrimonial ? - la présence de sources d'eau souterraines, notamment dans les environs de l'îlot F, n'apparaît pas dans l'étude d'impacts (seules les zones humides en surface sont étudiées) ; or, ces sources expliquent la densité de la flore et engendrent un risque accru de pollution des eaux souterraines, ainsi, est-il prévu des études ou des mesures de réduction, évitement ou compensation spécifiques à la présence de ces sources significatives ? La construction de parkings souterrains sous les immeubles de l'îlot F reste-t-elle

acceptable ou réalisable dans ces conditions ? Questions relatives à l'étude d'impacts : - le dossier et l'étude d'impacts n'évoquent pas à ma connaissance l'artificialisation des sols dans les zones en renouvellement urbain, alors qu'il est indiqué que ces zones comportent des espaces verts, bien qu'essentiellement privés, ainsi que des haies arborées formant un réseau d'espaces verts à la taille significative permettant le développement de la végétation et la présence d'animaux. Les travaux réalisés en zone urbaine vont-ils respecter des objectifs visant à limiter l'artificialisation et les impacts sur l'environnement qu'il soit privé ou public ? - la grande majorité des zones en renouvellement urbain n'a pas fait l'objet de visites d'écologues sur un cycle complet, ce qui aurait permis de mieux identifier les espèces protégées dans ces zones (p.26 EI). De plus, il est indiqué que les espaces verts étant en grande partie privés, une enquête de recensement des espèces protégées a été envoyée à tous les propriétaires localisés au sein des périmètres d'étude (4.3.6.2 p.133 EI), mais nous n'avons pas reçu cette enquête (nous sommes situés en bordure du périmètre) ; la mairie a-t-elle pu confirmer que les résidents des zones concernées ont reçu l'enquête ? Quel a été le taux de réponse à cette enquête ? Nous sommes disposés à vous informer des espèces observées dans le secteur, certaines étant absentes de l'étude d'impacts pour la zone 2a / l'îlot F. - je n'explique pas le fait que la synthèse de l'étude d'impacts indique qu'aucune espèce d'intérêt patrimonial n'a été recensée au sein de l'étude (p.26 EI) alors que cette étude recense plusieurs espèces protégées (faune ou flore, parties 4.3.6.4 & 4.3.6.5). - pourquoi les haies arborées de la zone National-Dugesclin sont-elles catégorisées comme enjeu écologique modéré, alors que les haies arborées du secteur de la Réauté sont classées à enjeu écologique fort ? (fig. 127-128 p.227-228 EI). - le risque foudre est absent de l'étude d'impacts, alors que celui-ci est, d'expérience, très marqué sur la butte correspondant précisément à la localisation de l'îlot F de la Zone dugesclin-nationale (je précise au cas où besoin d'identifier des parcelles spécifiques à ce risque pour les immeubles) <https://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/thorigne-fouillard-la-foudre-sabat-rue-camille-saint-saens-2287> - la catégorisation comme « enjeu faible » de l'impact « modification du cadre paysager pour les secteurs en renouvellement urbain » (p.40 EI) me semble sous-évaluée (immeubles R+4 au contact de maisons pavillonnaires) - cette étude d'impacts constitue-t-elle le point 0 sur lequel les écologues se baseront pour réaliser le suivi moyen/long terme de l'efficacité des mesures prises (2.7.2 p.42 EI) et si oui est-il prévu de compléter ce point 0 notamment dans les zones en renouvellement urbain par rapport à l'identification des espèces protégées actuellement présentes, via des visites sur un cycle annuel complet ? - quelle priorité est donnée entre le développement des trafics et mobilités douces (MR28, MR32, ME4) et la protection des haies arborées (MR24, MR11, MR12, ME6) ? - ainsi, le chemin piéton en terre entouré de haies arborées au sud de l'îlot F est marqué comme un « cheminement piéton/cycle à aménager ou conforter » (fig. p.375 EI), en cohérence avec les objectifs de créer des perméabilités et liaisons douces ; est-il prévu de détruire les arbres ou de modifier le revêtement du chemin de terre ? - l'EI mentionne (p.374) que la programmation devra respecter les éléments définis dans l'OAP, et notamment « hauteur des constructions moins importante au voisinage des ensembles pavillonnaires (R+1+A ou R+2+A) que le long de la rue nationale (R+3+A) ; la présence de 2 immeubles R+4 et 1 immeuble R+3 dans l'îlot F de la zone nationale-dugesclin directement au contact des zones pavillonnaires ne me semble pas respecter cette contrainte. Questions relatives à la réalisation : - le premier avis de la MRAe évoque une densité de logements trop faible couplée à une part d'extension urbaine trop importante ; or, la densité de logements dans le secteur de la Réauté évolue légèrement (de 29 à 35 logts/Ha) mais reste très inférieure à la densité de logements dans les secteurs résidentiels (48logts/Ha à Nationale-Dugesclin), malgré le fait que ceux-ci sont des zones pavillonnaires et que le secteur de la Réauté sera essentiellement constitué d'immeubles (2.1.3 p.23 étude d'impacts). Outre la modification de périmètre à la Réauté, le secteur de la Réauté a-t-il été densifié par rapport au projet initial ? - Est-il envisageable de densifier le secteur de la Réauté en compensation d'une dé-densification (moins d'étages) de certains immeubles particulièrement hauts dans les zones pavillonnaires en renouvellement ? - La MR12 indique « maintien d'une bande d'inconstructibilité autour des haies et zones boisées » (2,4,1 p.36 EI). Comment cette mesure de réduction serait compatible avec les projets de réseaux souterrains sous les haies arborées de l'îlot F de la zone nationale-dugesclin ? le plan (dossier de réalisation) indique des réseaux EP et EU, AEP, télécom et BT à créer au niveau du couloir d'arbres vers

le sud. De plus, l'immeuble sud ouest de l'îlot F semble situé directement sur une zone boisée. Ces plans ont-ils été réalisés en prenant en compte la MR12 y compris pour les chemins sortant du périmètre tel que décrit dans la présentation du projet ? Avis global : Avec ma connaissance partielle du dossier, je partage qu'il est souhaitable de densifier certaines zones afin d'éviter de trop artificialiser les terres agricoles comme préconisé par la MRAE dans son avis sur le projet de création de ZAC initial. Les secteurs identifiés semblent être des secteurs avec du potentiel et les motivations du projet sont bien expliquées. Cependant le secteur d'immeubles de la Réauté me semble insuffisamment dense, moins dense que dans les zones pavillonnaires. Par ailleurs, je ne maîtrise pas ce qui a été fait sur le PLU mais je suis étonné par les projets d'immeubles R+4 au coeur de zones pavillonnaires, parfois collés à des maisons individuelles. Le projet de modification de la ZAC a été tardivement connu des riverains, l'évolution du dossier suite à la modification (dont les résultats sont parvenus en début d'année) étant assez significative. Les impacts du projet dans les zones en renouvellement urbain me semblent sous-évalués, à la fois pour l'artificialisation, les impacts environnementaux, la création des réseaux. Ces zones, bien que déjà urbanisées, comportent de nombreux sentiers, haies arborées, jardins, espaces verts, et donc de la faune et de la flore. Il conviendrait de bien intégrer les projets de construction au sein de ces espaces afin de limiter l'impact sur l'environnement : pas de destruction des sentiers et des haies arborées, pas de bétonnisation de ces espaces verts pour construire des réseaux ou créer des pistes cyclables,... Enfin, c'est dommage que la MRAE n'ait pas pu rendre d'avis sur le projet modifié et réalisé Mes excuses si des réponses à mes questions sont contenues dans l'EI (je n'ai pas tout lu) Bonne soirée, Bien cordialement

Contribution n°25 (Web)

Par Matthieu Muller

Déposée le mercredi 07 mai 2025 à 21:18

Contribution:

Bonsoir, Nous sommes directement concernés par la construction des îlots E et F rue Du Guesclin. Habitant depuis plus de 20 ans, je sais qu'à terme il y aura des constructions en face de chez moi et je l'accepte car je comprends parfaitement les contraintes d'urbanisme d'une commune comme la nôtre. Néanmoins, le projet a bien changé depuis la 1ère version, en 2015 je crois, qui prévoyait un immeuble R+1+A juste en face de chez nous. Désormais, on parle d'un R+3 ce qui m'inquiète fortement par rapport à la perte d'ensoleillement et aux nuisances que la circulation des véhicules des futurs occupants va engendrer. Avez-vous fait des simulations d'ombre portée? Je suis curieux de savoir combien de mois d'ensoleillement je vais perdre... Et pouvons-nous espérer un dédommagement par rapport à ce préjudice subi. Comme d'autres contributeurs, je regrette que la commune se transforme avec des immeubles bien plus hauts que les constructions environnantes. Je n'ai plus qu'à espérer que ma voisine vive encore longtemps et qu'elle ne soit pas expropriée dans le but d'accélérer ce projet.

Contribution n°26 (Web)

Par Flore Ithoré-Tilly

Déposée le jeudi 08 mai 2025 à 15:44

Contribution:

Je souhaite attirer votre attention sur plusieurs points concernant le projet d'urbanisation en cours à Thorigné-Fouillard et préciser au préalable que nous avons choisi de nous installer dans cette commune pour sa taille humaine et sa proximité avec la forêt et la nature. Tout d'abord, la lutte contre l'artificialisation des sols semble être négligée, avec la bétonnisation de 18 hectares de champs à

la Réauté, incluant la construction de collectifs et de maisonnettes aux jardins de taille réduite. Cette urbanisation entraînera une augmentation significative de la circulation avenue Pierre Galery et rue de la Vigne, avec les nuisances sonores que cela implique pour le voisinage. De plus, les embouteillages déjà importants en sortie de ville ne pourront que s'intensifier. Par ailleurs, je déplore la destruction de pavillons individuels au profit de collectifs de hauteur suffisante pour modifier drastiquement le paysage de la ville, notamment aux abords de l'église et de la rue Nationale. Cette situation sera particulièrement préjudiciable pour les maisons individuelles voisines, qui subiront l'ombre portée et un vis-à-vis dommageable. Enfin, je regrette que ce projet n'ait pas fait l'objet d'une communication plus large, incluant des réunions publiques d'information. En effet, tout le monde n'a pas le réflexe de consulter les rares affichages sur les panneaux de bois.

Contribution n°27 (Web)

Par Marie Noelle

Déposée le jeudi 08 mai 2025 à 17:57

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°36

Contribution:

Résidents du quartier de la Lande de Brin depuis 2003, nous souhaitons vous faire part de notre vive opposition au projet de construction d'immeubles qui nous a été rapporté récemment — non pas par information directe, mais par simple bouche à oreille, ce qui, en soi, est déjà profondément choquant au regard de l'impact de ce projet sur les habitants. Dès notre arrivée, nous avons été témoins des tensions entre la commune et les familles expropriées, lesquelles avaient débouché sur des bornages provisoires. Le climat était sensible, mais malgré cela, nous avons fait le choix de nous installer ici, séduits par un environnement calme, arboré, vivant grâce à une biodiversité que nous avons tous contribué à préserver : haies variées, oiseaux nombreux (merles, coucous, piverts, hiboux...) et de grands chênes qui constituaient le cœur de ce paysage si précieux. Aujourd'hui, nous sommes bouleversés d'apprendre, sans information transparente ni concertation, qu'un projet immobilier d'envergure va profondément transformer ce quartier. Des immeubles de 3 à 4 étages, d'une hauteur d'environ 17 mètres, seront édifiés à moins de 4 mètres de certaines propriétés. Et pour cela, les vieux chênes vont être abattus ! Faut-il rappeler qu'il y a 11 ans, lorsqu'un arbre avait été foudroyé, la commune avait souligné qu'ils étaient protégés ? Nous avons alors dû insister pour qu'ils soient mieux entretenus par les propriétaires afin de garantir la sécurité des enfants du quartier. Le traumatisme est immense pour les familles concernées, qu'elles soient jeunes ou âgées, d'autant plus que des expropriations sont envisagées. Le choc psychologique est réel. Agir de manière aussi précipitée, sans dialogue, sans même une présentation publique du projet, relève d'un profond manque de respect pour les citoyens. Une approche bienveillante et participative aurait été possible — elle aurait été bien plus saine pour tout le monde. Nous tenons également à poser une question légitime : Pourquoi l'espace du corps de ferme adjacent n'est-il pas inclus dans la modification du PLU ? Est-il protégé ? Ou bien y a-t-il d'autres enjeux, peut-être d'ordre privé, que les habitants devraient connaître ? Nous demandons avec insistance un moratoire sur ce projet, ainsi que l'ouverture d'un véritable dialogue entre les habitants, les élus et les urbanistes. Ce quartier mérite mieux que des décisions unilatérales. L'environnement et la dignité des personnes impactées doivent être au cœur de cette réflexion.

Contribution n°28 (Web)

Par Marchionini Emilie

Déposée le vendredi 09 mai 2025 à 12:14

Contribution:

Je suis comme beaucoup choquée par l'absence de communication autour du projet final. La démarche en amont avait été médiatisée... le résultat présenté ici beaucoup moins ! Certes, les documents sont accessibles pour qui les recherche... encore faut-il soupçonner qu'il y a quelque chose à chercher ! Ce manque de communication en amont fait que des habitants découvrent "par hasard" que leur maison va disparaître ! Quand, sous quelles conditions, est-ce déjà inéluctable ou juste un projet, à cela pas de réponse... Vous imaginez la violence que cela peut représenter pour ces habitants ? Concernant le fond : On comprend bien à la lecture des documents que la densification de l'habitat est devenue l'objectif premier de cette ZAC, est-ce devenu le seul ? La ZAC devait répondre à des "invariants", dont la préservation du patrimoine végétal, ce n'est pas ce qui ressort des plans détaillés. Un des objectifs de la densification est d'épargner les zones encore naturelles / agricoles / perméables. Mais densifier en supprimant ou en abimant des zones vertes bien installées (arbres anciens, faune et flore riches) et intégrées dans la ville, n'est-ce pas idiot ? Ces zones doivent être préservées, et pas "transférées" d'un point à l'autre la carte, car, au cas où cela aurait échappé aux auteurs de ce projet, il faut beaucoup plus de temps pour faire pousser un chêne qu'un immeuble ! Autre point posant question : les hauteurs des immeubles et les distances avec les maisons avoisinantes ont-elles bien été prises en considération ? Cela ne semble pas être le cas, ou en tout cas si sur le papier les hauteurs et distances réglementaires sont respectées, il faut analyser au cas par cas les situations (ensoleillement ? vis à vis ?) Egalement il ne semble pas y avoir de réflexion autour des déplacements tels qu'ils seraient après la réalisation de tous ces logements supplémentaires ? J'espère qu'on ne se contente pas de se dire que Thorigné-Fouillard est une ville bien adaptée à la pratique du vélo, et qu'un jour peut-être il y aura un TramBus... Il est indispensable de conditionner la réalisation de nouvelles habitations à la réalisation d'une desserte adaptée en terme de débit, et sûre pour les habitants. L'un ne doit pas se faire sans l'autre.

Contribution n°29 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 09 mai 2025 à 17:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°3, N°35

Contribution:

Est-il envisageable que les voies d'accès aux nouvelles résidences dans le prolongement de la médiathèque ne se fasse que par la rue Beaumanoir. D'inverser des sens unique pour nous préserver. Nous nous sommes installés sur la commune pour le calme et la proximité des commerces et ne souhaitons pas subir les nuisances des véhicules des nouveaux habitants de cette zone. De leur prévoir des stationnements souterrains. Les véhicules roulent de plus en plus à vive allure dans les rues au alentour de la crèche, des terrains de foot mais aussi dans la rue Jean Mailleux

Contribution n°30 (Web)

Par Fleur de béton

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 09:28

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°32, N°72

Contribution:

Le collectif s'interroge sur les choix et la proposition d'aménagement sur le secteur 2b Nationale-Duguesclin notamment les îlots C,E,F,G qui apparaissent en forte contradiction avec la politique affichée d'aménagement raisonné, respectueux de l'existant, et autres valeurs ici omises.

Contribution n°31 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 10:19

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°13

Contribution:

Incroyable de se dire qu'à Thorigné Fouillard, n'importe qui d'entre nous peut apprendre par hasard qu'il va être exproprié de sa maison quasiment du jour au lendemain ! Quel traumatisme pour les habitants impactés qui ont tout notre soutien ! Devons nous tous trembler en se disant que nous serons peut-être les prochains au détour d'une envie de Rennes Métropole ou de constructeurs ? Tout ça pour construire et bétonner à tout va dans une commune, proche de la forêt qui se targuait de sa biodiversité ! Quelle trahison de la part des élus en place qui avaient été élus sur un projet bien différent que ce qu'on nous propose aujourd'hui ! N'y a t'il déjà pas assez de projets et constructions lancés, mais qui semblent pour beaucoup à l'arrêt depuis des années (secteur Beaumanoir, pas moins de 2 projets en standby depuis 2 ou 3 ans ???). Faute de réussir à vendre les logements peut être ? Ne peut on pas se dire que ces biens ne se vendent pas car sont à des prix exorbitants et qu'il faut arrêter de construire pour rien ? Même en zone résidentielle pavillonnaire, nous risquons tous de voir une modification du PLU du jour au lendemain pour permettre de telles constructions ? Et nous retrouver avec des barres d'immeubles à proximité immédiate de nos jardins (comme cela a déjà été le cas pour certains habitants et le sera encore avec ce projet). La mairie a-t-elle prévu dans ses finances publiques une enveloppe pour nous dédommager ? Car quand nous avons acheté notre bien immobilier, nous avons tous accepté de payer plus cher pour cette tranquillité pavillonnaire. Cette folie de la construction à Thorigné commence à bien faire ! C'est prendre les habitants pour des idiots ! Pour encore plus de béton ? Encore plus de monde pour engorger les accès et les infrastructures ? Nos impôts locaux vont ils continuer à augmenter pour financer toujours plus les avantages pour les autres (cf tarifs centre de loisirs ou cantine par exemple qui crèvent le plafond aujourd'hui). Je n'ai rien contre la solidarité, bien au contraire, mais je commence à en avoir assez d'être pris pour des pigeons. Devons nous quitter Thorigné au plus vite ? Ce nouveau projet est un scandale et il est intéressant de voir que nos élus ont fini par abandonner la bataille contre les folies de grandeur de Rennes Métropole et Mme Appéré. Les métros vont ils enfin sortir de la rocade ???????

Contribution n°32 (Web)

Par BILLIET Valérie

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 16:22

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°30, N°72

Contribution:

Secteur Duguesclin Je vis depuis 1999 à Thorigné-Fouillard d'abord rue nationale puis rue Camille Saint Saëns depuis 2002. Nous avons fait le choix de nous installer ici car nous avons eu l'opportunité d'acquérir une parcelle constructible en lotissement dans une zone paisible, boisée entre autre de chênes centenaires, riche en biodiversité. Ce quartier abrite de nombreuses espèces d'oiseaux protégées mais aussi des écureuils roux de toute beauté, des hérissons, salamandres vers luisants et la liste est longue. Nous avons au moins une source dans notre jardin qui ressort au bout du petit chemin reliant la rue Duguesclin à la rue Camille Saint Saëns, ce petit chemin bordés de chênes centenaires que ce projet en l'état détruirait. Tout comme ce projet détruirait toute cette faune que nous protégeons depuis 22 ans, nous citoyens soucieux de l'environnement, à l'écoute des

recommandations, faisant preuve de bon sens à l'échelle de notre quartier. Il n'y a pas de petites mesures vu l'urgence de la situation climatique. Je veux parler des dizaines et des dizaines de voitures qui vont se déverser rue Duguesclin déjà trop étroite, dangereuse. Quel non sens ! Des expropriations semblent être envisagées vu que 3 grands immeubles sont prévus. Pourquoi une telle densité. Qu'en est-il du projet sur la parcelle Jouault ? Ce n'est pas clair. Qu'en est-il des personnes dont certaines ne sont plus très jeunes et ont toujours vécu ici ? Je souhaite parler du manque criant de communication sur ce nouveau projet de Zac. Comment se fait-il que la commune projette d'implanter autant d'immeubles sur de si petites parcelles, elle qui avait été élue (à 10 voix près) sur un tout autre projet qui s'opposait à la version 1 du projet de Zac. Pour conclure, je m'oppose à ce projet en l'état. Je comprends que des parcelles soient réurbanisées, mais pas au détriment de la faune, la flore, de l'environnement ni du bien être des personnes. Dans l'attente d'une concertation constructive,
Cordialement, Valérie BILLIET

Contribution n°33 (Web)

Par JUHEL Pascale et Hervé
Déposée le samedi 10 mai 2025 à 18:33

Contribution:

- Secteur Duguesclin : Nous sommes étonnés et choqués de ce projet à R+3 et R+4 au milieu de maisons individuelles dans le secteur Duguesclin. C'est en contradiction avec les avis exprimés dans les réunions et ateliers (2018-2020 et plus récents). C'est en contradiction complète avec les projets présentés dans les consultations et présentations publiques diverses (2018, 2020...) où il était prévu des habitats de type maisons individuelles à ce niveau de parcelle avec préservation d'une « coulée verte ». Cela pose de nombreuses questions : préservation de la biodiversité et des arbres remarquables en bordure d'îlot, problèmes de raccordement aux eaux usées, dévalorisation et non pas préservation des pavillons individuels adjacents, ... - Ilot Jouault : Comment un projet peut-il déjà être « engagé » sur l'îlot Jouault alors qu'il n'est manifestement pas intégré au programme plus global de la parcelle à laquelle il appartient ? Les couleurs employées ne sont pas référencées dans la légende associée au plan. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas eu de consultation des propriétaires des parcelles adjacentes sur ce projet alors qu'il est engagé ? Pourquoi « coller » (à 3-4m de la limite des terrains actuels) un collectif d'une hauteur importante (estimé R+3 ou R+2+A/C) aux parcelles existantes de la rue Camille Saint Saëns et donc aux pavillons en détruisant par la même occasion tout notion d'intimité pour les propriétaires actuels si les ouvertures des collectifs sont majoritairement dirigées vers le Sud et donc les jardins existants ? En l'état actuel des terrains préemptés, l'accès voiture à cette parcelle ne semble pas possible car le chemin est bordé de chênes centenaires. - Impact environnemental : il n'y a pas eu d'avis (une non réponse par manque de temps n'est pas une approbation) de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) qui devrait valider l'objectivité de l'étude environnementale. Pourtant « Le présent projet de ZAC multi-sites modificative intervient dans une période de prise de conscience forte des enjeux environnementaux ». Cela interroge d'autant plus qu'il est évoqué des abattages d'arbres. Dans le secteur Duguesclin, sont implantés de grands chênes centenaires mais on constate qu'ils ne sont pas recensés de façon exhaustive sur les plans ! Ils ne permettent pas le passage des voitures et des bulldozers, ni des canalisations éventuelles EU/EP. Que deviennent-ils ? Que devient le chemin bordé d'arbre permettant aujourd'hui une circulation douce entre le lotissement de la lande de Brin et la rue Duguesclin ? - Impact sur la biodiversité : il y a de nombreux animaux qui vivent dans ces espaces arborés dont des écureuils roux qui sont une espèce très protégée, des chauves-souris, des salamandres... Les écureuils vivent dans les arbres de l'îlots Jouault, et circulent jusque dans les grands chênes. Faire disparaître ces espèces vivantes ne favorise pas la biodiversité et la nature en ville et ne protège pas et ne valorise pas les espaces verts et les éléments paysagers permettant d'améliorer/de garantir la qualité du cadre de

vie. - Globalement, ce programme artificialise des secteurs ou la biodiversité sera détruite et ne prend pas en compte la transition écologique et environnementale contrairement au discours défendu par M. Le maire avant son élection en 2020. - En conclusion : le projet du secteur Dugesclin doit nécessairement être reconsidéré en concertation avec les habitants du quartier, dans l'objectif d'une cohérence globale du programme immobilier avec l'existant, ainsi que dans le respect de l'environnement et de la biodiversité.

Contribution n°34 (Web)

Par Anonyme

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 22:34

Contribution:

Le projet d'extension de Thorigné ne devrait pas se faire au détriment des habitants actuels à coups d'expropriations ou de rachats à prix insuffisants. De même, il n'est pas souhaitable que le paysage soit défiguré par des bâtiments à nombreux étages.

Contribution n°35 (Web)

Par D Émy

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 15:52

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°3, N°29

Contribution:

- Secteur de la petite Barre : Nous sommes surpris et choqués de l'absence de communication de la municipalité actuelle quant à son obstination déraisonnable d'urbanisme et de paupérisation de la commune. Ce nouveau projet R+3 et R+4 au milieu de maisons individuelles dans le secteur beaunois / petite Barre est un non sens. Notre quartier résidentiel bénéficie actuellement de tranquillité et d'une circulation maîtrisée. Lors de notre arrivée en 2019 sur la commune, la mairesse nous avait certifiée l'absence de construction d'immeuble en proximité de notre secteur. Le projet d'urbanisation et de destruction massive d'espaces verts par la municipalité actuelle est un non sens. Ce projet est en contradiction avec les avis exprimés dans les réunions et ateliers (2018-2020 et plus récents). - Impact environnemental : Sauf erreur de ma part, il n'y a pas eu d'avis de la MRAE (mission régionale d'autorité environnementale) qui devrait valider l'objectivité de l'étude environnementale. Pourtant « Le présent projet de ZAC multi-sites modificative intervient dans une période de prise de conscience forte des enjeux environnementaux ». Les grands chênes centenaires ne semblent pas recensés de façon exhaustive sur les plans ! Ils ne permettent pas le passage des voitures et des bulldozers, ni des canalisations éventuelles EU/EP. - Les arguments électoraux de la municipalité actuelle étaient portés sur la transition écologique. Ce programme artificialise des secteurs ou la biodiversité sera détruite et ne prend pas en compte la transition écologique et environnementale. - Le projet, quel que soit le secteur devrait faire l'objet de concertation avec les habitants des quartiers concernés. La cohérence du projet n'est pas démontrée et les enjeux environnementaux et sociaux sont catastrophiques. Quel avenir souhaitons sur Thorigné ? Une ville bétonnée et surpeuplée ? Nous sommes fermement opposés à ce projet qui s'inscrit en contradiction des arguments électoraux affichés lors des dernières élections. Encouragez vous la fuite des actifs de la commune en supprimant la qualité de vie tant recherchée par des espaces verts, une démographie maîtrisée et des voies à mobilités douces ?

Contribution n°36 (Web)

Par Le Nué Christian

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 21:11

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°27

Contribution:

Quelle surprise ! Quelle déception ! Je suis choqué par l'ampleur du changement de cap du projet de ZAC multisites, et scandalisé par la manière dont il a été communiqué concernant le secteur National/Duguesclin. Surprise et déception sur le plan de la communication, car dans les versions antérieures du projet, rien ne laissait présager des constructions d'une telle hauteur si proches des maisons. Cette version 2025 constitue une évolution majeure qui aurait largement mérité une information claire dans les boîtes aux lettres, accompagnée d'invitations à des réunions de quartier pour présenter et discuter le projet en amont. Nous avons le sentiment d'être confrontés à un passage en force. L'impact est désastreux sur la confiance envers l'équipe municipale, élue sur la promesse de défendre la qualité de vie à Thorigné. Un grand merci, en revanche, à nos voisins de nous avoir prévenus de l'existence de cette consultation, que nous n'aurions peut-être pas remarquée autrement. Nous avons découvert, dans l'urgence, un ensemble de documents complexes, comportant de nombreuses incohérences et ambiguïtés, qu'il a fallu longuement analyser pour accéder à l'information pertinente pour nous. Je suis particulièrement scandalisé par le fait que certaines familles découvrent, par cette consultation publique, qu'elles pourraient être expropriées. On peut concevoir un déficit de communication de la part de Rennes Métropole, mais pas dans nos petites communes, où les habitants se connaissent, et où l'on pourrait espérer plus de proximité et de bienveillance de la part des élus, au service de tous les citoyens. Surprise et déception, aussi, car les principes de densification semblent désormais primer clairement sur le respect de l'écologie à Thorigné-Fouillard. La flore et la faune locales sont sacrifiées. La ZAC multisites, autour des îlots Jouault et F du secteur 2, est un véritable carnage écologique. L'avis de la MRAE a-t-il été maintenant rendu ? Surprise et déception, enfin, car la densification prend également le pas sur la qualité de vie. La commune ne dispose ni de collège, ni de lycée, un REV (Réseau Express Vélo) dont on ignore la date d'achèvement, aucun projet de tram-bus... Dans ce contexte de déficit d'infrastructures, une densification excessive des logements ne fera qu'aggraver les difficultés et éloignera encore davantage Thorigné-Fouillard des communes les plus agréables à vivre de la métropole (cf. Palmarès 2025 - Villes et villages où il fait bon vivre). Conflits d'intérêts ? Le replay du conseil municipal du 24 mars 2025 (Conseil Municipal - Lundi 24 Mars 2025 à 20h30 - YouTube) montre bien les tensions liées aux projets d'aménagement urbain, chargés d'histoire à Thorigné. Certains élus, résidant sur la commune, sont potentiellement concernés personnellement par les projets, tout en prenant les décisions et en arbitrant. Il en résulte une confusion entre intérêts publics, intérêts privés et directives métropolitaines. Difficile, pour un citoyen lambda, de s'y retrouver. Cela renforce d'autant plus la nécessité de mettre en place des procédures de consultation transparentes, basées sur des projets stabilisés, pour permettre au moins à chacun de s'exprimer en toute connaissance de cause. L'îlot Jouault (R+4) à 10 mètres au sud de notre terrain: Nous sommes actuellement séparés de cet espace par un alignement de grands chênes bicentennaires, très fragiles. Ces arbres magnifiques ont toujours été protégés. Seront-ils conservés ? S'ils le sont, ils risquent néanmoins d'être sévèrement élagués, et leurs racines endommagées d'un côté par les travaux d'assainissement prévus sur le chemin, et de l'autre par la rampe d'accès à l'immeuble Jouault. Des experts arboricoles se sont-ils prononcés sur les chances de survie de ces arbres après les travaux ? Il est essentiel de s'assurer qu'ils ne seront pas fragilisés au point de perdre leur résistance aux vents violents et autres phénomènes météo dangereux. Cette résistance peut être affectée immédiatement par des racines ou grosses branches coupées. Elle peut aussi progressivement se dégrader par des maladies qui se développeraient suite aux travaux. Merci de considérer ce point de sécurité comme prioritaire pendant et après les travaux. La chute de tels arbres serait dramatique pour les habitations

voisines et les usagers du chemin. La responsabilité des pouvoirs publics est engagée. Faut-il choisir entre les arbres et l'immeuble Jouault ? Une sortie de l'immeuble par l'actuelle voie d'accès de la ferme à la rue Duguesclin, ainsi qu'un déplacement de l'entrée du parking souterrain, ne permettraient-ils pas de préserver ces arbres ? Cela aurait aussi pour effet de décharger la voie d'accès partagée avec les îlots E et F déjà saturée. L'îlot F (R+4), à 3 ou 4 mètres à l'est de notre terrain : L'îlot F donnera directement sur notre jardin, avec ses balcons et fenêtres orientés au sud-est. Fini l'intimité, fini le soleil du matin. Ce bâtiment massif remplacera un chêne sain d'au moins 50 ans. Des parkings souterrains sont prévus sur une trentaine de mètres en limite est de notre terrain, ce qui signifie sans doute la destruction de nos haies, et la création d'un énorme trou à seulement 3 ou 4 mètres de nos fondations, générant des risques techniques et juridiques importants. Une expropriation partielle de notre terrain est-elle envisagée ? En résumé, nos impacts personnels : Depuis notre jardin, les arbres et le soleil vont être remplacés par des murs de béton. Le chant des oiseaux sera remplacé par le bruit des voitures et des portes de parking souterrain. Notre cadre de vie va se rapprocher de celui du centre de Rennes... sauf que, dans nos quartiers excentrés de Thorigné-Fouillard, il n'y a ni transports publics, ni commodités. Nous subissons donc tous les inconvénients d'une urbanisation excessive sans en avoir les bénéfices. Une estimation de notre maison est en cours. L'expert nous a déjà indiqué qu'en l'état actuel du projet, elle est invendable ou ne le serait qu'avec une forte décote. C'est un handicap lourd pour nos projets de mobilité, à l'approche de la retraite. En conclusion : Oui au développement urbain... mais dans le respect des habitants et de l'environnement. La version 2025 du projet de ZAC Multisites va trop loin. La version 2022 nous paraissait raisonnable et acceptable, c'est pourquoi nous n'avons pas réagi à l'époque : rien ne laissait présager des constructions avec une telle proximité, une telle densité, une telle hauteur. C'est un immense gâchis humain et écologique. La qualité de vie des habitants et l'écologie ne doivent pas être sacrifiées au profit d'une densification mal encadrée. Merci d'organiser une nouvelle consultation plus respectueuse des très nombreux citoyens mis en difficulté par ce projet. Bien cordialement

Contribution n°37 (Web)

Par M et Mme CAPRON

Déposée le dimanche 11 mai 2025 à 22:53

Contribution:

Nous souhaiterions attirer votre attention sur ce qui devrait, à notre sens, contribuer à faire de la ville un endroit plus agréable encore avec ces développements à venir. Notre réflexion porte essentiellement sur 3 aspects : - Avec un nouveau groupe scolaire, le futur projet devrait être orienté en pensant aux piétons et au transport en commun d'abord. Les trottoirs, les pistes cyclables, les couloirs de bus ne devraient jamais être considérés superflus, comme une arrière pensée après la route elle-même, mais plutôt à l'inverse pour minimiser les risques pour nos enfants en limitant les traversées dangereuses. Il y a aujourd'hui plusieurs rues de Thorigné sans trottoirs, ou pire, où le trottoir est remplacé par des pierres sur lesquelles un fauteuil roulant ou une poussette ne passe pas, où un enfant de maternelle ne peut pas marcher sans tomber : le passage d'une voiture pendant la promenade ou le retour de l'école est alors toujours stressant. - Thorigné-Fouillard a la chance d'être encore entourée de champs et de verdure, et avec sa croissance, il faudrait parvenir à préserver cet aspect nature autant que possible au milieu des futurs aménagements. La ville va grandir et les paysages qui font le charme de Thorigné vont peu à peu s'éloigner au cours des prochaines décennies. De grands espaces verts, des aires de jeux pour tout âge, similaires en taille à ce que l'on peut trouver à Poprune, pourraient aider, et seraient naturellement bien venus auprès d'une école. - Si Thorigné-Fouillard continue de croître et d'accueillir de plus en plus de familles, il serait crucial d'étendre le service de crèche municipale déjà trop faible aujourd'hui. Notez bien que la différence entre crèche municipale et tout autre mode de garde payant et privé est purement et simplement colossale d'un

point de vue financier. Le choix du mode de garde devrait en être véritablement un, et pas le résultat d'un manque de places dans son premier et même deuxième choix. La crèche, autant que l'école est le poumon des familles et donc de la ville. Merci pour la considération que vous apporterez à notre contribution. Cordialement.

Contribution n°38 (Web)

Par Edward GRIFFITHS

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 10:21

Contribution:

Quelle surprise d'apprendre au dernier moment et uniquement grâce à la bienveillance de nos voisins la présence d'un avis de participation à l'évaluation environnementale de la ZAC Multi-site. Un courrier aux riverains concernés aurait été le bienvenu. Habitant sur la parcelle 85, nous sommes directement impacté par les lots C et D du projet de la ZAC multi-site dans le secteur centre-ville Beaumanoir. Nous sommes venu et avons investi à Thorigné-Fouillard pour y trouver un lieu de vie familiale, agréable, arboré, sans vis-à-vis et dans un environnement pavillonnaire. Ce projet va complètement à l'encontre de tout ça. Voici les impacts de ce projet, tel qu'il est décrit, sur notre vie quotidienne. 1/ Perte de luminosité et d'ensoleillement (dans le jardin et dans la maison). L'immeuble sera construit en bordure de notre propriété privant la luminosité et l'ensoleillement au sud et à l'ouest. 2/ Perte d'intimité. Aujourd'hui sans vis-à-vis avec de la verdure de toute part, avec une vue sur l'horizon, nous perdrons demain cette vue et perdrons également toute intimité que ce soit dans le jardin, comme dans la maison. Dans notre chère Bretagne où l'ensoleillement et la luminosité ne sont pas ses qualités, nous avons opté pour tourner notre maison et notre mode de vie vers l'extérieur en ayant de grandes surfaces vitrées afin d'avoir le plus de luminosité possible. La conséquence de ce projet sera que nous allons devoir nous calfeutrer jour et nuit pour garder notre intimité. 3/ Dépréciation patrimoniale : entre 15 et 20% d'après les études récentes. 4/ Nuisances sonores et olfactives provoquées par les véhicules 5/ Dégradation du champ visuel. Paysage défiguré par des immeubles en lieu et place d'une végétation abondante. 5/ Dégradation écologique avec encore une fois du bétonnage et la destruction des habitats des animaux (hérissons et écureuils) Ayant bien conscience que ce projet verra le jour de par les contraintes de densification européennes, nationales et de Rennes Métropole, nous souhaitons à minima être entendu pour trouver des compromis et faire en sorte que les projets qui vont naître respecteront la qualité de vie que nous sommes venu chercher à Thorigné-Fouillard. Dans ce sens nous demandons : - Etre consulter sur la conception les plans définitifs (position, orientation, taille,...) - Positionner les bâtiments le long des rues, le plus loin possible des parcelles (85, 87, 88, 89, 90 et 522). - Limiter la hauteur des bâtiments - Disposer les pièces de vie et les terrasses sur les côtés Sud et Ouest en ne laissant des fenêtres sur les côtés Est et Nord que pour les pièces techniques. - Favoriser les parkings sous-terrain avec un accès direct côté rue - Intégrer de la végétation abondante afin de limiter le vis-à-vis Information importante : Le projet ne peut être réalisé tel quel car il empiète sur notre parcelle (AR522). Le plan du cadastre utilisé pour la réalisation de cette étude n'est pas à jour. Les études devront être modifiées.

Contribution n°39 (Email)

Par Collectif Fleur de béton

Déposée le samedi 10 mai 2025 à 14:58

Contribution:

Objet : Courriers collectif Fleur de béton Monsieur le Maire, Veuillez trouver en pièce jointe deux courriers du collectif Fleur de béton dans le cadre de la procédure de participation électronique relative à la modification de la ZAC Multi site et plus particulièrement le secteur rue Duguesclin. Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Documents :

- contribution_39_Email_1.pdf
- contribution_39_Email_2.pdf

Contribution n°40 (Web)

Par Le Dily Isabelle et Christophe
Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14:10

Contribution:

Nous habitons Thorigné Fouillard depuis plus de 38 ans. Nous avons fait construire une maison dans la première tranche du lotissement des Landelles et en 2000, nous avons fait le choix de vendre notre maison pour acheter une maison située dans une impasse au 37 rue Duguesclin. L'accès à notre maison se fait via une voie privée, notre maison est exposée sud et nous pouvons profiter d'un bel ensoleillement et d'un voisinage pavillonnaire. Nous avons choisi cet endroit pour sa quiétude. Aujourd'hui, l'évolution du projet d'urbanisation de l'îlot 'F' entre la rue Duguesclin et la rue Camille Saint-Saëns remet en cause nos choix : - notre voie privée devient un axe desservant de nouvelles habitations - côté sud, 3 immeubles, dont 2 à 5 niveaux et un à 4 ! Lors des concertations de 2022, l'îlot 'F' se composait déjà de nouvelles constructions, mais en R+1, ce qui nous paraissait tout à fait respectueux de l'existant. Nous sommes choqués de constater que subitement une telle concentration de l'urbanisme ait vu le jour. Comment en 2 ans a-t-on pu faire table rase des travaux précédents et des résultats des concertations ? Où est l'urgence à densifier à marche forcée aussi soudainement, nous pensons que la refonte de l'urbanisme s'appuyait justement sur le temps long, aucune révolution démographique sur la commune et la métropole ne pouvant à notre connaissance justifier un tel projet... Sur la forme enfin, nous sommes également choqués, alors que nous sommes expropriés d'un côté et mitoyens d'un immeuble de 5 niveaux de l'autre, que la municipalité n'ait même pas pris la peine de nous rencontrer pour nous exposer ce projet et en discuter avec nous. Ce manque flagrant de concertation est vécu comme un mépris des riverains. Compte-tenu des incidences particulièrement importantes de ce projet sur notre cadre de vie, nous considérons qu'il n'est pas acceptable. Ce projet doit être profondément revu afin de pouvoir être intégré au quartier dans le respect des riverains concernés et de l'environnement. Isabelle et Christophe Le Dily

Contribution n°41 (Web)

Par Volodymyr CHERESLENKO et Darya KHAUSTOVA
Déposée le lundi 12 mai 2025 à 21:39
Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°51

Contribution:

Madame, Monsieur, Nous sommes directement concernés par le projet d'aménagement des îlots E et F du secteur Duguesclin/Rosses, notre maison, acquise en 2022, étant située à proximité immédiate des parcelles visées. Nous avons choisi de nous installer à Thorigné-Fouillard pour bénéficier d'un cadre de vie paisible et construire notre patrimoine. Aujourd'hui, ces deux aspirations sont menacées

par ce projet. Nous tenons à exprimer notre ferme opposition à la modification du projet d'aménagement initialement présenté en 2019 pour le secteur Duguesclin/Rosses (îlots E et F), et en particulier au passage d'un urbanisme à taille humaine (R+1+C) à des constructions massives en R+3 et R+4. Cette évolution trahit profondément l'esprit du projet initial, qui évoquait une intégration harmonieuse dans l'environnement pavillonnaire existant, avec des formes rappelant l'organisation villageoise et une hauteur modérée des bâtiments. Aujourd'hui, il est question d'immeubles de 15 à 17 mètres de hauteur, en totale rupture avec le tissu urbain du quartier, composé quasi exclusivement de maisons individuelles ne dépassant pas 6 à 8 mètres. Aucun bâtiment de ce gabarit n'existe dans un rayon de 100 mètres. Une telle surélévation brutale, sans transition, constitue une fracture dans l'échelle urbaine et porte atteinte à l'harmonie des lieux. Elle va générer des ombres portées importantes sur les maisons et jardins alentours, obstruer les vues, et dégrader de façon manifeste la qualité de vie des riverains et la valeur de leur patrimoine. Le projet prévoit 57 logements, soit une densité démographique inédite dans ce quartier résidentiel à dominante pavillonnaire. Cette densification massive est d'autant plus problématique qu'elle ne semble pas accompagnée d'une réflexion approfondie sur l'impact réel sur les infrastructures, les réseaux, la circulation ou le stationnement. Par ailleurs, la représentation graphique des trois immeubles sur le nouveau plan est trompeuse. Il est matériellement impossible d'intégrer 57 logements sur une telle surface, sauf à construire un bâtiment dense, massif et envahissant. Nous craignons donc que le projet réel ressemble plutôt à l'immeuble "Vil'Lariboisière" situé au 35A rue Nationale, qui compte 54 logements et dont l'empreinte occupe pratiquement tout le terrain disponible, sans véritable espace vert. Ce type de construction, implanté dans un quartier résidentiel calme et homogène, nous paraît totalement disproportionné. Nous nous interrogeons sur les règles d'urbanisme qui permettraient une telle aberration. La création d'une zone UO1 avec autorisation de hauteur jusqu'à 16 mètres, dans un îlot de maisons individuelles, semble déconnectée du contexte réel. De plus, le non-respect de la trame verte, la menace sur les arbres existants, et l'atteinte potentielle au droit de propriété (notamment par la création d'un passage piéton empiétant sur une parcelle privée) ajoutent à notre inquiétude. Les nouveaux aménagements doivent impérativement s'inscrire dans le respect du quartier, de ses habitants et de leur cadre de vie. Un projet cohérent, à taille humaine, fidèle aux orientations définies en 2019, est non seulement envisageable, mais essentiel pour préserver l'harmonie et la qualité de vie du secteur. Nous demandons donc que le projet actuel soit révisé en ce sens. Cordialement,
Volodymyr CHERESLENKO et Darya KHAUSTOVA

Contribution n°42 (Web)

Par LEMAIRE Baptiste

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 22:03

Contribution:

Bonjour, J'habite Place de Bretagne depuis peu donc je ne pourrai pas donner mon avis sur le déroulement de la concertation publique effectuée auparavant auprès des habitants mais j'ai lu tous les documents joints à cette enquête. Pour avoir vécu dans différentes régions en France je trouve surprenant que dans une ville de cette envergure des logements d'un nombre d'étages supérieurs à R+3 soient proposés alors qu'ils étaient jusque-là assez limités en hauteur si j'en juge par l'existant et cela l'est d'autant plus car ces projets de constructions se trouvent à proximité immédiates de pavillons individuels. Je comprends et adhère néanmoins au besoin d'augmenter la densité d'habitations mais cela me paraît assez mal proportionné. Par ailleurs je ne vois pas dans les dossiers un quelconque réaménagement concernant les axes routiers dans les zones impactées or il s'y trouve d'une part des commerces ainsi que des écoles. Qu'est-il prévu pour gérer ces flux ? L'étude s'arrête avant d'aborder la mobilité urbaine. Une ligne Chronostar allant à Thorigné-Fouillard avait été envisagée il y a peu de temps avec l'ouverture de la nouvelle ligne de métro à Rennes mais abandonnée faute

d'usagers nécessaires pour justifier l'investissement. Est-ce que ce genre de dispositif est remis en question ? C'est ce genre d'information que je souhaiterais voir également dans ces études. Le document "Notice programme et financement" §4.h "Mobilier urbain" "il est prévu [...] la fourniture et la pose de jeux et d'agrès sportifs". Ayant des enfants en bas âges cela m'intéresse mais je ne vois aucune mesure prévue d'aménagement concret. Peut-être ai-je loupé une information ou cela fera l'objet d'une autre étude/concertation mais dommage de ne pas avoir d'information plus précise à ce sujet. Je vois qu'en face de la médiathèque seront conservés des arbres et le reste sera recouvert de "béton érodé" autrement dit ce sera gris, minéral et terne contrairement au caractère vert que j'avais trouvé très charmant au moment de s'installer à Thorigné-Fouillard. La ville y perdra en caractère dans son centre-ville, dommage.

Contribution n°43 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 12:55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°44

Contribution:

En 2021, Thorigné-Fouillard comptait 8 582 habitants. Avec la création programmée de 1 300 nouveaux logements et une moyenne de 2,5 habitants par foyer, ce sont environ 3 250 nouveaux résidents qui pourraient s'installer. Cela porterait la population à près de 13 000 habitants, soit une croissance de plus de 50 %. Et encore, ce chiffre pourrait être dépassé si l'on prend en compte les projets immobiliers déjà lancés. SAUF QUE le centre-ville demeure sous-développé. Il FAUT planifier dès aujourd'hui les infrastructures et équipements nécessaires pour accueillir ces nouveaux habitants. Le secteur de l'église et de Beaumanoir pourrait devenir un vrai cœur de ville vivant, plutôt que de rester un simple dortoir. Dans ce cadre, j'ai plusieurs questions concrètes : - Est-il prévu la création d'une nouvelle crèche, plusieurs centaines de jeunes enfants sont à prévoir ? - Une ludothèque plus grande et moderne est-elle envisagée ? Des cellules pour des professionnels de santé (médecins, pédiatres, kinés, ophtalmo, podologues, psy...) sont-elles planifiées ? - Des équipements de sécurité et de prévention seront-ils intégrés (poste de police, antenne médico-psychologique, samu social, médiateurs) afin d'anticiper les risques liés à la diversité des profils des nouveaux arrivants, incluant des délinquants, des personnes en situation de fragilité sociale ou psychique ? - Un point accueil emploi renforcé est-il à l'étude ? - Un équipement sportif innovant, comme une salle d'escalade, pourrait-il être intégré ? - y aura-t-il des cellules pour des commerces de proximité (librairie, café, restaurants, magasin de vêtements) afin de renforcer son animation ? - Une cellule pour un grand commerce type jardinerie est-il envisageable ? Pourquoi le développement du centre-ville semble-t-il prioritairement axé sur la création de logements, alors qu'il manque cruellement de cellules commerciales et de services de proximité essentiels à la vie locale de + de 13000 habitants ? - finalement y aura-t-il un fablab ou une école de musique ce n'est pas très clair ? - y aura-t-il des bus plus régulièrement ? Est-il prévu que les Rez de chaussé des immeubles du centre-ville / Beaumanoir soit dédié à autre chose que des logements ? Quel promoteur est sélectionné ? Les habitants longeant les terrains constructible de la ZAC du centre ville seront-ils tenu informé des décisions ?

Contribution n°44 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 13:30

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°43

Contribution:

Après échanges avec des voisins, au cœur de ville, dans le secteur Beaumanoir / Anne de Bretagne les maisons sont aux mains de Bouygues et une des maisons appartenant à la mairie est louée par elle. De ce fait, il ne semble pas avoir beaucoup d'obstacles à la réalisation du projet de bâtiment R3+A+C et R4 comme indiqué sur les plans. Nos attentes de citoyens ne sont pas de contester systématiquement les décisions prises, mais de participer à leur élaboration, dans un esprit de co-construction et de respect mutuel. Dans ce contexte, nous souhaiterions obtenir des précisions sur le calendrier prévisionnel de ce projet : - À quelle date le démarrage du chantier est-il envisagé ? - Des étapes intermédiaires sont-elles planifiées (dépôt du permis, démolition, début des travaux, etc.) ? Je réclame qu'un temps d'échange soit organisé entre Bouygues, la mairie, et les riverains concernés, afin de : - Présenter plus en détail le projet ; - Fournir des plans détaillés - Exposer les impacts attendus sur le quartier (circulation, nuisances, aménagements) ; - Permettre aux habitants de faire part de leurs observations et attentes. Une telle rencontre permettrait d'instaurer un climat de transparence et de concertation, essentiel pour un projet de cette ampleur au cœur de notre ville. Nous sommes nombreux à affirmer que des bâtiments supérieurs à du R2 vont défigurer le paysage de ce quartier si vert et calme. Merci d'en tenir compte et d'abaisser par tous les moyens qui sont à votre disposition les hauteurs. Revendication principale DES BATIMENTS INFÉRIEURS À 10 MÈTRES DE HAUT SECTEUR BEAUMANOIR. Nous vous demandons de ne pas nous laisser entre les mains d'intérêts privés tels que Bouygues qui sont guidés par le profit, mais de rester à l'écoute des citoyens que vous représentez. Votre rôle est crucial pour garantir que les décisions prises au nom de la commune soient justes, durables, et prises en concertation avec ceux qui y vivent.

Contribution n°45 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mardi 13 mai 2025 à 14:22

Contribution:

Bonjour, Habitant Thorigné depuis plus de 20 ans, j'ai pu assister à la densification et au bétonnage de la commune. Si une commune se doit d'évoluer, il est regrettable qu'au nom de la densification, son visage soit modifié, sans réelle concertation. J'avais cru comprendre que la nouvelle municipalité faisait, de la densification raisonnée, son cheval de bataille... drôle façon de procéder. De tout cœur avec les Thorefoleens qui découvrent qu'ils vont être dépossédés de leur environnement et cadre de vie qu'ils avaient choisi.

Contribution n°46 (Web)

Par Philippe ANGOT et Caroline FLAMENT

Déposée le mercredi 14 mai 2025 à 09:59

Contribution:

Habitants le secteur Duguesclin depuis près de 25 ans, nous tenons à exprimer notre profonde consternation face à ce projet, qui nous affecte directement et impacte encore plus sévèrement notre voisinage. Nous comptons sur l'équipe municipale pour redonner le temps à une véritable concertation et repenser en profondeur les différentes thématiques soulevées dans les nombreux avis exprimés. Parmi nos principales préoccupations : • Un préjudice majeur pour les riverains, en raison de la proximité et l'altimétrie très excessive des constructions envisagées, des modalités d'accès prévues, et de ce qui semble être les prémices d'opérations d'expropriation, en contradiction totale avec les engagements initiaux. • Une opacité préoccupante concernant les projets privés associés,

pourtant indissociables du projet global, notamment sur les questions cruciales de circulation et de desserte. • Un impact écologique majeur, que nous ne pouvons que dénoncer avec force. Les espaces concernés impactent un précieux îlot de survie avec des zones arborées (entre autres de chênes centenaires) qui abritent une biodiversité précieuse et fragile : chouettes hulottes, coucous, écureuils roux, hérissons, pipistrelles, salamandres tachetées... autant d'espèces protégées dont la survie est directement menacée par ce projet. Nous nous associons pleinement aux observations naturalistes déjà formulées à ce sujet. Notons également qu'il serait bien utile de présenter des documents accessibles à tous, permettant à chacun de s'exprimer en toute objectivité. Même s'ils sont provisoires, les plans (vues de dessus) ne suffisent pas à une véritable appréciation du projet. Vous trouverez en pièce jointe une projection plus claire des volumétries envisagées pour le secteur qui nous concerne (Focus sur îlots E et F). Nous ne doutons pas que ces éléments seront entendus avec sérieux et responsabilité. Ce projet mérite d'être repensé, dans le respect de l'environnement, du cadre de vie des habitants, et des principes de concertation.

Documents :

- contribution_46_Web_1.pdf

Contribution n°47 (Web)

Par LE GOFF Marie-Cécile

Déposée le mercredi 14 mai 2025 à 18:34

Contribution:

Bonjour, Il y a 15 ans nous avons été séduits par la commune, par les chemins et les espaces verts, les nombreuses maisons individuelles, les infrastructures et par l'histoire même de la commune. Nous apprenons par hasard, sans communication de la Mairie, que notre quiétude est menacée par un projet de construction. Le projet Zac Multisites, avec les îlots E et F, nous impacte directement. Les immeubles de 3 voire 4 étages noirciront le paysage aujourd'hui entièrement dégagé. Nous jouissons d'un bon ensoleillement, d'une belle luminosité et d'une totale intimité, qui demain seront ternis par du béton et du vis-à-vis direct. Cette dégradation visuelle et environnementale engendrera une baisse importante de notre qualité de vie sans compter une dépréciation patrimoniale conséquente. Ces constructions auront aussi un impact substantiel sur la faune. Nous avons la visite de mammifères telles que les chauves-souris qui sont protégées par la loi du 10 juillet 1976. Sans parler de différentes espèces d'oiseaux que nous voyons voler ou entendons. Quels seront leurs avenir si leur habitat est détruit ? La rue Duguesclin est par ailleurs bruyante et accidentogène. Densifier la population c'est rajouter un afflux de voitures supplémentaires avec un accroissement des risques et des nuisances sonores et olfactives. La ville doit évoluer, certes, mais pas au détriment de l'habitat actuel. Nous nous souvenons de votre discours lors des élections municipales, vous affirmiez ne pas vouloir changer le paysage et l'essence même de la ville. Que sont devenues vos promesses ? Nous aimerions pouvoir discuter de ce projet pour lequel nous sommes directement impactés, et envisager ensemble une réactualisation du projet dans sa globalité. Cordialement, Marie-Cécile et Ludovic Le Goff

Contribution n°48 (Web)

Par Anonyme

Déposée le mercredi 14 mai 2025 à 19:17

Contribution:

Bonjour Nous sommes vraiment très inquiets par la densification de logements sur le centre bourg beaumanoir Beaucoup de projets sont déjà annoncés et verrouillés avec les promoteurs. Donc notre avis ne servira à rien Nous sommes circonspects par le projet de parc urbain rue de la Mare Pavée alors que le promoteur Marignan est en cours d'achat de ces parcelles et ce ne sera sûrement pas pour faire un parc urbain De toute façon les promesses ne sont pas tenues Le projet Marignan Iris 1et 2 en est la parfaite illustration (les promesses de construction de maisons n'ont pas été tenues) On peut vraiment s'interroger sur ce parc urbain et sa localisation !!! Faire des logements doit s'accompagner aussi de commerces sur le Centre Bourg et nous ne voyons pas de projets dans le dossier En conclusion tout cela manque de débat public car le dossier est très volumineux et une réunion publique aurait dû être organisée

Contribution n°49 (Web)

Par Alain

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 00:14

Contribution:

je ne comprend pas pourquoi les habitats remarquables classés sont inclus dans la ZAC ils devraient en être exclus comme proposé dans le bilan de concertation page 12 diapositive 30. Dans ce document il est également évoqué les risques liés aux nouveaux immeubles sur la rue nationale et l'augmentation de la circulation en conséquence. Je trouve que la préservation des arbres est trop évasive il faudrait être plus précis sur les arbres qui seront réellement préservés. L'aménagement de la rue nationale n'est pas assez précise contrairement aux autres secteurs .

Contribution n°50 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 20:58

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°54, N°55

Contribution:

Dans une époque où l'écologie est centrale, envisager de raser des arbres centenaires, abritant des espèces variées (comme un couple d'écureuil aperçu régulièrement depuis les maisons du quartiers) me semble délirant. Je ne suis pas par principe contre la construction de logements, mais contre une bétonisation totale ou quasi totale sans respect de l'environnement en place et des logements alentours. C'est le type de projet qui nécessite d'être réellement discuté à l'échelle du quartier concerné et en impliquant les experts en environnement et biodiversité. Je ne comprends pas qu'il y ait un projet déjà engagé (ilot Jouault) et que nous le découvrons dans cette consultation. J'ai grandi avec la vision d'arbres gigantesques au fond de mon jardin, d'une ferme avec ses poules, le bruit des oiseaux dans les arbres, et l'idée d'une destruction de cet écosystème me brise le cœur.

Contribution n°51 (Web)

Par Khaustova Darya

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 21:14

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°41

Contribution:

Madame, Monsieur, Nous souhaitons soulever un ensemble de questions qui vont au-delà du projet local et qui concernent l'avenir même de Thorigné-Fouillard à l'horizon 2030, 2040 et au-delà.

1. Une contradiction avec la stratégie métropolitaine Le PLUi de Rennes Métropole prévoit un développement structuré autour des pôles de transport. Or, le trambus T5 ne desservira finalement pas Thorigné-Fouillard, contrairement à ce qui avait été envisagé. Dans ce contexte, comment justifier une densification accélérée sans solution sérieuse de mobilité alternative à la voiture ? Cela fragilise la cohérence métropolitaine et place notre commune dans une dynamique urbaine déséquilibrée.
2. Une vision à long terme absente Quelle ville souhaite-t-on construire ? Il n'existe, à notre connaissance, aucun document accessible définissant une stratégie claire pour Thorigné-Fouillard en matière de démographie, d'infrastructures scolaires, de mobilités douces, de transition écologique ou d'équilibre des quartiers. En l'absence de cap, les décisions d'aménagement apparaissent fragmentées et opportunistes.
3. Un manque de transparence sur le choix des parcelles Nous aimerions comprendre selon quels critères les parcelles à urbaniser sont sélectionnées. Pourquoi ces îlots sont-ils ciblés ? Selon quels critères ? Existe-t-il une grille d'analyse objective, consultable par le public ? Ce manque de transparence alimente l'incompréhension et la méfiance, alors qu'une concertation transparente permettrait au contraire de construire une adhésion collective.
4. Une urbanisation dense sans plan de vie locale Le projet semble s'inscrire dans une logique de densification rapide, mais sans plan d'accompagnement visible : pas de création de commerce de proximité, pas d'extension des équipements publics (écoles, crèches, espaces verts), pas de réflexion manifeste sur la vie quotidienne des futurs habitants. En conclusion, nous demandons à la municipalité : - de clarifier sa stratégie d'urbanisation à 10, 20 et 30 ans, en cohérence avec Rennes Métropole ; - de publier ou présenter une feuille de route territoriale claire, accessible au public ; - de justifier les choix précis de localisation des projets de densification ; - d'engager une vraie réflexion sur la vie quotidienne des habitants : mobilités, commerces, espaces verts, services publics ; - et de replacer les habitants au cœur de la vision de la ville, non comme obstacles, mais comme partenaires.

Nous vous remercions par avance pour les réponses que vous pourrez apporter à ces questions, essentielles pour assurer un développement harmonieux et durable de notre commune.

Contribution n°52 (Web)

Par CLEDEL Thomas

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 21:33

Contribution:

Habitant rue Duguesclin depuis maintenant quelques années, ma compagne et moi sommes directement concernés par ce projet. Nous ne commenterons que le projet prévu rue Duguesclin, ne nous étant que peu intéressés aux autres îlots. Celui-ci nous dérange sur plusieurs points : le projet de résidence de 4 à 5 étages modifierait considérablement le paysage urbain en plaçant un immeuble massif au cœur d'un ensemble de résidences individuelles de 1 à 2 étages. Ces immeubles généreraient un vis-à-vis considérable pour tout les voisins directs mais probablement aussi pour ceux plus éloignés. La construction de ces résidences nécessiterait l'aménagement d'un chemin d'accès sur une voie actuellement piétonne et bornée d'arbres qui seraient abattus pour ce projet. La dimension écologique de ce projet nous échappe. De plus, la densification prévue en logement de la rue Duguesclin engendrerait une augmentation considérable des véhicules motorisés sur cette rue, qui est déjà un axe routier considérable alors qu'il est étroit, avec peu de trottoirs et peu de visibilité par endroits. Cette densification du parc automobile sera accidentogène. Pour finir, nous sommes étonnés par l'absence de communication sur ce projet. Alors qu'il existe depuis de nombreuses années et malgré notre implication indéniable, nous n'avons été mis au courant que très récemment et par le biais de voisins. Les communications de la mairie à ce sujet ne nous ont pas atteint et les efforts n'ont

clairement pas été suffisant en ce sens. Nous nous sommes même posé la question sur l'intentionnalité de ce manque d'information. Il nous paraît étonnant que des citoyens dont les terrains sont inclus ou jouxtent ceux du projet n'ai pas été directement contactés à ce sujet. Cordialement, Thomas CLEDEL et Pauline BERT

Contribution n°53 (Web)

Par Loher Francois

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 21:56

Contribution:

Je suis concerné par le secteur beumanoir, et plus particulièrement par les îlots C et D. Ma principale revendication concerne la hauteur des bâtiments prévus. Ceux-ci vont jusqu'à R+4, c'est à dire plus haut que tout ce qui existe autour. L'impact sur notre cadre de vie est énorme. Nous n'avons aujourd'hui aucun vis à vis. Demain c'est des dizaines de personnes qui auront une vue directe sur nos jardins, nos chambres, ... De plus, je crains que la hauteur et la proximité de ces immeubles avec nos maisons ne provoque une importante perte de luminosité, ceux-ci étant positionnés au sud par rapport à nous, les ombres portées risquent d'être importantes. Ce que je souhaite, c'est que les immeubles soient limités à R+2 (sans +A), et soient le plus possible en retrait des habitations existantes. C'est selon moi le point crucial pour l'acceptabilité du projet pour les habitants actuels. Je m'étonne aussi du changement d'échelle. Lors des premières concertations de la ZAC, il avait été présenté un projet de 50 logements, nous sommes aujourd'hui à plus de 70, soit une augmentation importante. La commune à vocation à grandir, et je trouve dommage que l'on décide de faire du centre ville un dortoir. Ces espaces auraient selon moi eu vocation à devenir des lieux de vie, afin d'avoir un centre ville attractif. Je m'interroge aussi sur l'aspect environnemental du projet. J'entends l'argument consistant à dire qu'un immeuble permet de loger plus de personnes à emprise au sol équivalente, mais il faut selon moi aussi prendre en compte les points suivants : - L'impact carbone important de la destruction des maisons existantes, ainsi que le traitement de déchets induits par la destruction - L'impact carbone immense de la construction des nouveaux immeubles. Amortir le coût carbone de ces constructions par rapport à la capacité de logement plus grande d'un immeuble est de l'ordre de plusieurs décennies, voir du siècle. Autrement dit plus que l'espérance de vie d'un immeuble moderne. - Le fait de bétonner des parcelles aujourd'hui très végétalisées va avoir un impact direct sur l'imperméabilisation des sols. Y compris sur le remplissage des nappes phréatiques. - Les espaces verts dans une ville sont un îlot de fraîcheur qui jouent un rôle de régulation thermique au niveau local. Au contraire le fait de bétonner augmente la température. Et vu les vagues de chaleur à venir, les conséquences seront exponentielles. - L'impact irréversible sur la biodiversité. Il suffit de s'asseoir 10 min dans un de ces jardins pour se rendre compte de la richesse de la biodiversité locale, notamment du nombre d'espèces d'oiseaux présents. Une fois leur habitat naturel détruits, ces oiseaux disparaîtront. En prenant en compte tout cela la nécessité environnementale n'est selon moi pas si évidente pour justifier le projet. Sur le même sujet, j'aimerais qu'au maximum soient conservés les arbres existants, plutôt que d'en planter des nouveaux qui prendront des années à pousser. J'espère sincèrement que la municipalité saura entendre les revendications des habitants pour faire en sorte que nous puissions tous continuer de profiter ensemble du cadre de vie que nous avons choisi en venant nous installer à Thorigné-Fouillard.

Contribution n°54 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 21:59

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°50, N°55

Contribution:

(secteur Duguesclin) En complément, en guise d'illustration, un simple schéma permet de se rendre compte de ce qui est envisagé au niveau de l'ilot Jouault. Cela illustre tout à fait le fait que ce projet est totalement inadapté au lieu.

Documents :

- contribution_54_Web_1.jpg

Contribution n°55 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 22:03

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°50, N°54

Contribution:

Monsieur le maire, en 2024, vous rassuriez : « On ne va pas aller chercher toutes les hauteurs maximales que permet le Plan d'urbanisme intercommunal (PLUI), même si, demain, on sait qu'il y a aura davantage de densité que dans les quartiers anciens. » <https://www.ouest-france.fr/bretagne/thorigne-fouillard-35235/on-ne-va-pas-chercher-toutes-les-hauteurs-maximales-que-permet-le-plui-la-zac-se-dessine-f20539c6-beef-11ee-9585-6393a6758e42> Les projets présentés en 2025 sur le secteur Duguesclin sont bien loin de ces promesses...

Contribution n°56 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 22:35

Contribution:

Objet: ZAC multi-sites de Thorigné-Fouillard La municipalité actuelle a été élue sur une promesse de prise en compte des enjeux écologiques et d'une urbanisation maîtrisée. Quel mépris pour les habitants de Thorigné-Fouillard et les électeurs au vu de ce projet. Comment peut-on avoir confiance dans nos élus?

Contribution n°57 (Web)

Par Anonyme

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 22:47

Contribution:

L'ilot dit Jouault qui est plongeant sur les propriétés de la rue Camille Saint Saëns est un non-sens, une atteinte inadmissible à la valeur des propriétaires impactés, un affront aux habitants de ce quartier résidentiel magnifique que l'on va affubler de la laideur d'une barre d'immeuble. Grosse pensée pour les habitants de la rue Camille Saint Saëns qui individuellement font tout pour entretenir leurs jolis jardins et qui peuvent être fiers d'avoir conçu une des plus jolies rues de la ville. Comment peut-on agir avec une telle inconscience, comment peut on se dire porteur de l'intérêt commun quand on piétine la biodiversité à ce point alors qu'on s'est fait élire avec un programme écologique ?

Contribution n°58 (Web)

Par Anonyme
Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 22:49

Contribution:

Habitante de Thorigné-Fd depuis plus de 40 ans, je constate que depuis plusieurs années les constructions d'immeubles s'accroissent. Dans le centre bourg, rue Nationale et maintenant rue Duguesclin. Et cela en ne respectant pas l'environnement. Le chemin de la Lande de Brin avait été épargné par les anciennes municipalités. Et c'est vous qui allez le détruire en arrachant des arbres de plus de 100 ans. Au mépris de la faune et la flore. Je conteste ce projet !

Contribution n°59 (Web)

Par Nicolas DOUCHET
Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 23:32

Contribution:

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Monsieur Durand, Responsable du pôle développement du territoire et urbanisme, Nous avons pris connaissance du projet modificatif de la Zone d'Aménagement Concerté Multisites portée par la commune de Thorigné Fouillard via la Participation du Public par Voie électronique (PPVE). Après consultation des documents mis en ligne, Après consultations des documents disponibles sur le site internet de la commune (réputés accessible) Après consultation de L'orientation d'aménagement et de programmation C2, Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019, modification,° 2 Après consultation de Présentation de l'enquête publique concernant : Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Rennes Métropole du 17 décembre 2024 au 22 janvier 2025 Nous formulons, à travers cette participation par voie électronique, nos remarques et nos demandes de précision concernant le secteur Nationale–Duguesclin. La consultation de l'Opération d'Aménagement Programmée (OAP) modificative met en lumière une nouvelle ambition, celle de développer 500 logements sur le secteur Nationale – Duguesclin, en lieu et place des 150 unités initialement prévues. Ainsi nous interprétons compte des principes définis par îlot, je comprends que les hauteurs développées devront marquer un épannelage diversifié. Elles s'inscrivent dans des gabarits moyens de l'ordre du R+2 à R+3 pouvant être surmontés d'un ou deux sommets (attique, double attique, comble, etc.)??

??Premièrement??il??nous??apparaît??que??les??modalités??de??concertation??prévues??par??la??délibération??n°????

??

?????du?????mai????

?????n'ont??pas??été??entièrement??respectées??Le??nonrespect??des??modalités??définies??par??d'élaboration??n°??

??

?????du?????mai????

?????Lvendredi, juillet 11, 2025atelier??n°????du?????mars????

????? balade??urbaine????était??limité??à????

??personnes??contrairement??à??Lvendredi, juillet 11, 2025obligation??d'ouverture??à??tous??les??habitants?????Absence??de??publicité??dans??la??presse??locale??préalablement??au??lancement??de??la??concertation?????Absence??de??mise??à??disposition??d

vendredi, juillet 11, 2025un??dossier??consultable??en??mairie??avec??registre??d
vendredi, juillet 11, 2025observations??comme??prévu??Nous??observons??le??nonrespect??des??
2025invariants2025??définis??lors??de??la??concertation?????Modifications??substantielles??du??projet??par??rapport??à??celui??présenté??lors??de??la??concertation????????Réduction??significative??de??la??trame??verte??à??conserver?????Augmentation??considérable??du??nombre??de??logements??par??secteur?????a??Secteur????????????logements??contre????

??initialement??b??Secteur????????????logements??contre?????
??initialement??c??Secteur????????????logements??contre????

??initialement??d??Secteur????????????logements??contre????

??initialement?????Modification??des??perméabilités??prévues??particulièrement??dans??le??secteur?????DuguesclinNationale??
??À??la??suite??de??notre??analyse??nous??constatons??que??cette??modification??du??projet??entraîne??lvendredi, juillet 11, 2025apparition??de??nouveaux??problèmes??liée??à??une??nouvelle??densification??excessiveVous??trouvez??cidessous??une??liste??non??exhaustive??de??ces??problèmes??sur??lequel??nous??attendons??une??clarification??par??vos??services????Problèmes??liés??à??la??densification??excessive??•??Augmentation??importante??de??la??densité??dvendredi, juillet 11, 2025urbanisation??sans??justification??par??rapport??aux??prescriptions??du??SCoT??et??du??PLUi??•??Impact??sur??le??trafic??routier????augmentation??prévue??de????juillet??du??trafic??sur??la??rue??Duguesclin?? ?????????véhiculesjour??en????????contre????????
??en????

?????•??Interrogations??sur??la??capacité??des??réseaux??dvendredi, juillet 11, 2025évacuation??de??eaux??usées??et??pluviales??•??Nous??nous??interrogeons??sur??la??faisabilité??d'un??tel??projet??de??concentration??de??trois??immeubles??de??R. ???et??R. ???dans??une??même??impasse??au??niveau??des??îlots??E??10:28??F????et??îlot??Jouault??Comment??la??circulation??pourratelle??s'écouler??normalement??lorsque??l'ensemble??des??résidents??tenteront??de??quitter??les??lieux??simultanément??chaque??matin????Le??risque??d'embouteillages??récurrents??est??évident??et??aucune??solution??concrète??n'a??été??présentée??pour??gérer??cet??afflux??de??véhicules??dans??une??voie??aussi??étroite??soit?????familles??potentiellement??véhiculées??par??automobile?????Problème??ayant??un??impact??environnemental??et??sur??les??propriétés??privées??•??Suppression??d
vendredi, juillet 11, 2025arbres??centenaires??malgré??leur??classement??comme??2025invariant2025??•??Création??de??nouvelles??voies??nécessitant??lvendredi, juillet 11, 2025acquisition??de??parties??de??propriétés??privées??sans??information??préalable??des??riverains??o??Nous??vous??rappelons??que??l'extension??du??périmètre??du??secteur?????Duguesclin??–
??Nationale??a??eu??pour??effet??d'impacter??des??propriétés??privées??qui??n'étaient??pas??directement??concernées??par??le??projet??de??ZAC??tel??que??soumis??à??concertation??La??création??de??ces??voies??nouvelles??va??nécessiter??un??transfert??de??certaines??parties??de??ces??propriétés??Cette??situation??qui??n'a??fait??l'objet??d'aucune??information??préalable??auprès??des??riverains??concernés??leur??est??particulièrement??préjudiciable????Ainsi??comme??évoqué??nous??attendons??des??précisions??concernant????les??points??cidessous?????•??Quel??sera??l'usage??des??voies??et??cheminements??nouvellement??créés??à??l'intérieur??de??l'îlot?????•??Comment??leur??création??a??été??justifiée??au??regard??du??projet??d'aménagement??de??la??ZAC?????•??Comment??la??commune??envisage??d'acquérir??les??emprises??concernées?????Dans??un??second??temps??nous??tenons??à??exprimer??notre??ferme??opposition??à??la??modification??du??projet??d'aménagement??initialement??présenté??en????
?????pour??le??secteur??DuguesclinRosses?? îlots??E??et??F????et??en??particulier??au??passage??d'un??urbanisme??à??taille??humaine?? R. ?? . C????à??des??constructions??massives??en??R. ???et??R. ???ainsi??que??la??création??d'une??voie??d'accès??définie??sur??notre??parcelle??sans??notre??consultation??préalable??En??effet??les??élévations??de??la??PPEV??mettent??en??lumière??une??rupt

ure??manifeste??d'échelle??entre??les??trois??immeubles??projetés??sur??les??îlots??E??et??F??et??les
??maisons??individuelles??déjà??implantées??au??nord??de??ces??parcelles??•??Les??gabarits??projet
és??dépassent??de??plusieurs??mètres??la??hauteur??des??constructions??existantes??général??un??
effet??de??«??mur??bâti??»??en??visàvis??immédiat??des??propriétés??riveraines??ce??qui??constitue
??une??atteinte??directe??à??leur??ensoleillement??leur??intimité??et??leur??qualité??de??vie??quotidi
enne??•??Cette??implantation??en??frange??sud??accentue??les??ombres??portées??sur??les??proprié
tés??situées??en??amont??en??contradiction??avec??les??bonnes??pratiques??d'urbanisme??et??les??r
ecommandations??du??PLUi??qui??prônent??une??transition??douce??entre??les??différentes??hauteu
rs??de??bâti??•??Aucune??étude??d'impact??visuel??ou??de??projection??des??ombres??portée??n'a
??été??communiquée??pour??documenter??cet??effet??d'encerclement??urbain??alors??même??que
??ce??type??de??simulation??est??aujourd'hui??une??norme??dans??les??projets??de??renouvellemen
t??urbain??impactant??des??tissus??pavillonnaires??Nous??vous??demandons??expressément?????•
??La??révision??des??gabarits??des??bâtiments??projetés??sur??les??îlots??E??et??F??pour??assurer??u
ne??transition??volumétrique??respectueuse??de??l'environnement??bâti??existant?????•??La??mise
??à??disposition??d'une??étude??d'ensoleillement??et??de??projection??des??ombres??portée??pour
??évaluer??l'impact??réel??de??ces??immeubles??sur??les??habitations??voisines?????????Afin??de??pri
vilégier??une??approche??et??un??dialogue??approfondi??nous??vous??suggérons??au??lieu??de??co
ncentrer??la??densité??dans??trois??immeubles??de??grande??hauteur??en??rupture??avec??leur??en
vironnement??de??considérer??une??forme??urbaine??alternative??qui?????•??Respecte??les??gabarit
s??pavillonnaires??existants??en??limitant??la??hauteur??des??constructions??à??R . ?? combles?? ma
ison??de??ville??ou??petit??collectif??en??bande?????comme??c'est??le??cas??rue??des??Violettes??rue
??du??Dr??Laënnec??ou??rue??de??Bellevue?????•??Maintien??des??distances??suffisantes??avec??les
??clôtures??des??propriétés??voisines??conformément??aux??recommandations??du??PLUi??et??à??l'a
rticle??R?????????du??Code??de??l'urbanisme?????•??Favorise??une??densité??modérée??et??inté
grée??par??l'implantation??de??logements??intermédiaires?????maisons??mitoyennes??avec??jardins
??petits??collectifs??de?????à?????logements??maximum?????•??Préserve??les??arbres??remarquabl
es??et??la??trame??végétale??en??s'appuyant??sur??un??plan??de??masse??adapté??et??un??principe
??d'implantation??discontinue??Nous??nous??tenons??à??votre??disposition??pour??réexaminer??la??
répartition??des??hauteurs??bâties??dans??le??périmètre??de??la??ZAC??notamment??dans??le??sect
eur??OMELAIS??à??la??lumière??des??documents??du??planguide??•??Les??îlots??E??et??F??actuellem
ent??en??visàvis??direct??de??logements??individuels??existants??ne??présentent??pas??une??capacit
é??d'absorption??acceptable??pour??du??R . ???à??R . ???La??topographie??l'exiguïté??des??voiries??
et??la??proximité??immédiate??des??propriétés??rendent??ces??implantations??excessivement??confl
ctuelles??•??En??revanche??plusieurs??zones??à??l'est??des??îlots??D??E??F??et??G??et??plus??encore
??dans??les??zones??aujourd'hui??occupées??par??des??hangars??ou??activités??artisanales??à??dém
olir??présentent??un??potentiel??de??reconversion??sans??rupture??d'échelle??avec??le??tissu??urbai
n??voisin?????Nous??demandons??donc?????•??Que??les??bâtiments??en??R . ??R . ???prévus??actuell
ement??sur??les??îlots??E??et??F??soient??transférés??sur??ces??zones??«??mutables??»??du??secte
ur??OMELAIS??•??Que??la??Commune??étudie??cette??variante??dans??le??cadre??d'une??nouvelle??
concertation??en??cohérence??avec??les??principes??de??l'urbanisme??durable??et??du??bon??voisin
age??Ce??déplacement??permettrait?????•??de??respecter??la??trame??verte??et??les??limites??priva
tives??sensibles??du??quartier??Duguesclin??•??de??consolider??la??reconversion??d'anciens??sites??é
conomiques??aujourd'hui??sousexploités??•??de??réduire??les??conflits??sociaux??et??contentieux??u
rbanistiques??en??évitant??une??densité??subie??par??les??habitants?????????Enfin??afin??de??permett
re??un??dialogue??apaisé??entre??la??mairie??les??services??de??l'urbanisme??et??les??habitants??co
ncernés??il??nous??semblerait??préférable??de??décaler??la??délibération??de??ce??projet??de??plu
sieurs??mois??Ce??report??offrirait??le??temps??nécessaire??pour??approfondir??les??échanges??ajuste
r??le??projet??en??fonction??des??retours??citoyens??et??éviter??toute??précipitation??qui??risquerait
??de??miner??la??confiance??des??riverains??En??vous??remerciant??de??l'attention??portée??à??ces
??observations??nous??restons??bien??entendu??à??votre??disposition??pour??en??discuter??plus??av
ant??Croyez??Monsieur??le??Maire??Mesdames??et??Messieurs??les??conseillers??Monsieur??Durand
??en??l'assurance??de??notre??engagement??citoyen?????????Maëlle??REMY?????Nicolas??DOUCHET

Contribution n°60 (Web)

Par Madame

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 00:39

Contribution:

Directement concernée, ma maison place de Bretagne longe le projet de Beaumanoir et les 2 bâtiments (R+3+A+C et R+4). Ma principale demande est de limiter la hauteur des bâtiments à R+2 sans (A+C), mettre du R+3 et/ou R4 soit 20 mètres de haut, ce n'est pas respectueux de l'environnement pavillonnaire existant. Plus un immeuble est élevé, plus il multiplie les ouvertures (fenêtres, balcons, terrasses) donnant directement sur nos jardins et intérieurs. Ce vis-à-vis nuit à la qualité de vie surtout quand on a choisi ça maison parce qu'il n'y en avait pas ! Le stationnement souterrain doit être imposé, même s'il représente un surcoût pour le promoteur. Les moteurs qui démarrent et les claquement de porte a proximité immédiate peuvent être évité. Les arbres existants seront-ils réellement préservés ? Le grand chêne, qui abrite de nombreuses espèces, est-il intégré au projet dans une logique de préservation, ou sera-t-il sacrifié ? Des haies denses et des plantations de qualité et déjà hautes doivent être prévues par le promoteur le long de nos parcelles jouxtant les bâtiments. Je demande de redimensionner ce projet a la baisse, et de faire primer l'intérêt collectif des habitants actuels sur les logiques purement économiques. J'espère sincèrement que la mairie aura a coeur de défendre les citoyens actuels du quartier Beaumanoir en militant avec eux aupres du promoteur pour des bâtiments le long des rues, en hauteur R+2, dans un cadre verdoyant.

Contribution n°61 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 01:20

Contribution:

Monsieur le Maire, Je suis concernée et consternée par le projet quartier Duguesclin, îlot Jouault. Quel mépris pour les citoyens de ce quartier! Comment peut-on échafauder un tel projet sans communication, ni concertation avec les habitants concernés. Accepteriez-vous d'avoir un immeuble de 4 étages à quelques mètres de votre logement?? NON bien sûr !! Veuillez reconsidérer votre projet, pour le bien des habitants de ce quartier, de la faune, de la flore, du climat...

Contribution n°62 (Email)

Par Christine Lejas

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 19:35

Contribution:

Objet : Avis sur le projet d'urbanisme rue Beaumanoir Bonjour, Le projet d'urbanisme de la ville de Thorigné et de Rennes métropole pour le secteur Beaumanoir m'inquiète. Le centre actuel de Thorigné ressemble encore - mais pour combien de temps ?- à un petit bourg de village. Il est agréable, grâce à la mixité de ses habitats : petits immeubles de faible hauteur et maisons autour d'une église qui reste bien visible, mais aussi grâce à une zone verte identifiée comme une "friche" dans les documents d'urbanisme, mais que je qualifie personnellement d'espace naturel riche en biodiversité, tant animale

que végétale. Cet espace vert apporte de l'oxygène le long d'une rue très fréquentée et polluante (les aérations de fenêtres au bord de la rue Beaumanoir sont noires de pollution même avec un nettoyage régulier car la limitation de vitesse à 30 km/h est peu respectée en dehors des journées d'école et les véhicules n'hésitent pas à stationner le long de la rue en laissant leur moteur tourner...) Les arbres dans cet espace apportent également de l'ombre et un peu de fraîcheur l'été, bien utiles pour lutter contre les chaleurs extrêmes générées par le réchauffement climatique, tout cela sans altérer la vue des habitations situées en face (le vis-à-vis avec les arbres et les oiseaux ne saurait être comparé avec celui des murs et fenêtres d'immeubles !). Par ailleurs, je suis abonnée régulière à la médiathèque et je n'ai jamais constaté de sur-fréquentation justifiant un agrandissement de celle-ci. Une densité d'habitations plus importante dans le bourg au détriment de la nature ne peut se justifier; ni d'un point de vue écologique, ni d'un point de vue esthétique, ni d'un point de vue social car de petit bourg à taille humaine, le centre de Thorigné risque de devenir un de ces innombrables petits centres-dortoirs sans âme, satellites des grandes villes, où les habitants ne font que "demeurer" sans y vivre vraiment. Merci pour votre attention. Christine Lejas. Habitante au 8 allée Beauséjour.

Documents :

- contribution_62_Email_1.jpg

Contribution n°63 (Email)

Par Bernard Hautbois

Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 21:52

Contribution:

Objet : Avis de concertation ZAC Multisite Madame, Monsieur, Nous habitons la résidence Le Beaumanoir, 9 allée Beauséjour à Thorigné. Nous avons pris connaissance du projet de construction de logements à proximité de notre immeuble. Nous sommes conscients de la nécessité de répondre à une demande croissante de logements tout en préservant particulièrement les surfaces agricoles. Nous attirons toutefois votre attention sur les points suivants : - La hauteur et la distance entre les bâtiments permettront-ils de laisser passer au maximum la lumière du soleil dans les appartements ? - Le nombre d'habitants à venir permettra-t-il de préserver la tranquillité de chacun ? - Concernant les parkings, seront-ils en nombre suffisant ? Des parkings en sous-sol sont-ils effectivement prévus pour atténuer la pollution visuelle et sonore ? Par avance, nous vous remercions pour l'attention portée à notre requête. Nous espérons que notre commune gardera son caractère de tranquillité qui, avec son environnement verdoyant, en fait son attrait. Simone et Bernard Hautbois -- Bernard Hautbois 9 allée Beauséjour Thorigné-Fouillard

Contribution n°64 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 09:34

Contribution:

Le renouvellement urbain du centre de Thorigné-Fouillard est important pour accueillir de nouveaux habitants en préservant nos terres agricoles. Il serait bien de demander aux différents opérateurs de proposer des commerces et/ou services au rez-de-chaussée des futures constructions.

Contribution n°65 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 09:56

Contribution:

Bonjour, Nous avons découvert cette consultation par hasard grâce aux habitants de la rue Duguesclin. A la lecture du document, on ressent des incongruités surprenantes : on densifie à outrance des quartiers pavillonnaires aux circulations déjà problématiques avec de gros immeubles et on ne prévoit rien ou pas grand chose dans des quartiers plus compatibles avec des immeubles et de la circulation. Les plans techniques par secteur sont différents selon les quartiers et ne permettent pas de comparer les densifications. Par exemple dans le secteurs de la réauté des grandes parcelles avec des immeubles sans mention du nombre de logements prévus contrairement aux parcelles du secteur Duguesclin ou Omelais. A ce propos d'ailleurs, à titre d'exemple sur les ilots E,F et Jouault du secteur Duguesclin on cumule 5492 m² de parcelles pour 74 logements. Au secteur omelais, une parcelle de 8124m² pour 74 logements également. Dans un secteur moins pavillonnaire avec des voiries plus larges et plus sécurisées on voit donc un nombre de logement identiques pour une parcelle presque 50% plus grande. Le secteur Duguesclin me semble être donc être impacté le plus largement dans des dimensions incompréhensibles. On veut passer d'un secteur pavillonnaire à des immeubles énormes alors que des zones plus favorables à de grands bâtiments ne sont exploités dans les mêmes proportions. L'équipe municipale actuellement en place a-t-elle un intérêt personnel à cet aménagement dans le secteur Duguesclin ou au contraire veut-on faire payer quelque chose à quelqu'un dans ce secteur en lui mettant un R+4 dans son jardin. Pour des résidents récents sur la commune, c'est le sentiment que cela donne sans connaitre ni les intérêts des uns et des autres car sans connaitre les personnes et résidents de ce quartier... Enfin, je trouve dommageable de vouloir remplir avec une grande bienveillance les besoins de Rennes Métropole en termes de logements alors même qu'il y a quelques mois, la même métropole a "gentiment" sorti Thorigné du futur réseau Tram-Bus ! Je pense urgent de repenser ce projet dans sa globalité avec de vraies réunions publiques, ou au moins des réunions par quartier. Il est également important dans des périodes où l'argent public vient à manquer de réfléchir au financement de projets au profit de promoteurs. Les voiries, les réseaux d'eaux doivent être pris en charge par les grands promoteurs et pas par les impôts de la collectivité.

Contribution n°66 (Web)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 10:07

Contribution:

Objet: ZAC multi-sites de Thorigné-Fouillard : Duguesclin /Camille Saint-Saëns Bonjour, Il y a 18 ans nous nous sommes installés rue Camille Saint-Saëns. Nous avons choisi ce lotissement pour : • Sa tranquillité • Sa sécurité routière (impasse) • Sa verdure • Ses chemins (aire de jeux pour les enfants qui jouaient à cache-cache) • Sa bio diversité (écureuils, hérissons, chouette...). Aujourd'hui je découvre par hasard ce quartier menacé. Je m'étonne du changement de PLUi en début d'année. Je déplore : • Le manque d'information sur le projet • Le manque de concertation des habitants du quartier, surtout ceux les plus impactés • L'imprécision sur les infrastructures routières (routes, parking sous terrain ?, places de parking...). Je m'oppose à ce projet tant qu'une réunion publique n'aura pas lieu, et qu'une discussion ne sera pas engagée.

Contribution n°67 (Web)

Par Pierrick JUBAULT

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 10:22

Contribution:

M. le Maire, Je contribue en tant qu'habitant de Thorigné-Fouillard et voisin direct de l'îlot Jouault, 19 rue Duguesclin. Tout d'abord, je déplore le défaut de sincérité dans la diffusion de l'information relative au projet de modification de la ZAC multi-sites. Vous ne proposez pas de réunion publique alors que les modifications de la ZAC multi-sites que vous projetez sont en rupture avec le projet initial, sont conséquentes et très impactantes pour la commune et ses habitants. A son ouverture et pendant plusieurs jours voire semaines la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) n'a pas bénéficié de la visibilité qu'elle a aujourd'hui sur le site internet de la commune et il fallait une recherche active sur ce site pour y dénicher les informations. Les informations relatives au projet de modification de l'aménagement de la ZAC multi-sites ne sont pas parues dans l'AMI. Seul un entrefilet au titre hermétique est paru dans le Petit AMI, feuille d'information municipale éditée tous les deux mois (en alternance avec l'AMI) mais qui n'est pas distribuée dans les boîtes aux lettres. La dernière version de l'aménagement de la ZAC multi sites est un document volumineux livré à la lecture sans autre document décrivant les différences avec les précédentes versions. Les résultats de l'enquête d'impact environnemental tardent, la commune ne les attend pas. La durée de la PPVE est courte (1 mois). En quoi est-il si urgent de valider le projet de modification de la ZAC multi-sites ? La sur-densification portée par le projet de modification interroge sur la capacité des réseaux à en absorber les effets (rues, assainissement). L'accès aux îlots de la ZAC multi-sites et l'aménagement des rues les desservant sont limités par les contraintes environnementales et le manque d'espace. Sur le secteur Nationale-Duguesclin, l'aménagement de la rue Duguesclin est très contraint par le manque d'espace. La circulation des piétons, vélos, voitures se fera au détriment de la sécurité et de la fluidité du trafic. Il est dommageable de ne pas prendre en considération l'aménagement à terme de la totalité de chacun des secteurs concernés de la ZAC multi-sites pour proposer un projet d'aménagement global. Procéder à un aménagement pas à pas sans donner de vision sur l'aménagement final d'un secteur laisse place aux bâtisseurs opportunistes de réaliser des constructions en inadéquation avec leur environnement et avec l'harmonisation du bâti : empreinte environnementale, hauteur du bâti dans un contexte de juxtaposition habitat individuel et habitat collectif (ombre portée, respect de l'intimité), voies d'accès (respect des cheminements doux et du bien être de l'ensemble des riverains). Sur le secteur Nationale-Duguesclin, le projet de modification de la ZAC Multi-sites mentionne et décrit un « îlot Jouault ». Cet îlot, localisé au 19 rue Duguesclin est en limite et en point haut de la ZAC de la Lande Brin c'est à dire en voisinage direct des habitations de la rue Camille Saint Saëns. Sur cette parcelle de 1500 m², un projet de construction d'un immeuble R+4 avec parking et comptant 20 logements est engagé. L'îlot Jouault est enclavé et nécessitera la création d'un accès par réaffectation de l'actuel cheminement doux qui est inadapté à ce futur usage (chemin étroit, arbres protégés). Pourquoi projeter une telle densité d'habitants sur un îlot Jouault enclavé et ne pas considérer à terme l'entièreté de la zone située entre la limite de la ZAC de la Lande de Brin et la rue Duguesclin ? Encore une fois, pourquoi une telle précipitation ? En dépit d'une diffusion de l'information qui reste à travailler, d'une densification croissant au gré des projets de modifications de la ZAC Multi-sites et d'une précipitation inquiétante je gage, M. le Maire, qu'il reste une place pour une véritable concertation. Il en va de l'intérêt général. Pierrick JUBAULT

Contribution n°68 (Web)

Par Groupe des élus minoritaires

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 10:36

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°69

Contribution:

Sur la forme En séance du conseil municipal du 24/03/2025, lors de la délibération relative aux modalités de la participation du public par voie électronique, nous avons demandé la programmation d'une réunion publique afin d'explicitier le projet modificatif de création et de réalisation de la ZAC multisites. Cette demande nous a été refusée alors que c'est bien l'économie globale du projet qui a été modifiée et qui aurait donc dû faire l'objet d'une large concertation. La minorité déplore également l'absence d'une exposition du projet en mairie, et la non présentation en conseil municipal avant le vote programmé le 02 juin 2025. Les modalités de concertation apparaissent insuffisantes pour une bonne lisibilité et appropriabilité du projet. Par ailleurs, l'absence d'avis de l'autorité environnementale ne permet pas d'apporter une analyse critique de l'impact du projet sur l'environnement et ses composantes. Il est aussi impossible de mesurer la prise en compte des remarques formulées dans l'avis rendu en 2019 par la MRAe, d'autant plus que le projet a considérablement évolué en termes de trajectoire globale. C'est très certainement une des raisons pour laquelle une telle programmation suscite de fortes réactions et interrogations de la part des habitants de Thorigné-Fouillard quant à sa cohérence en matière d'environnement, de biodiversité, de cadre de vie, de mobilité, ... Sur le fond Alors que la reprise des études des dossiers de création et de réalisation de la ZAC multisites a été motivée par la prise en compte de la future desserte de la commune par un transport en commun du type Trambus depuis la station Via Silva, la ré-interrogation des objectifs de développement durable, l'intégration de la notion d'urbanisme acceptable... nous constatons finalement qu'il n'en est rien. En effet, le projet de Tambus a été abandonné par Rennes Métropole (Un abandon partagé par la majorité qui était en accord avec ce choix et qui n'a pas cherché à défendre les intérêts de la commune pour bénéficier une desserte à haut niveau de service). Aucune amélioration en matière de desserte en transports en communs n'est prévue dans le dossier. Avec ce projet modificatif, et la production à termes de près de 1800 logements, les enjeux en matière de mobilité semblent totalement sous évalués. Aucune infrastructure ni même amélioration de l'offre existante n'est intégrée au projet alors qu'il prévoit une urbanisation concentrée en cœur de ville. Ce manque d'anticipation nuit au cap stratégique présenté et à sa faisabilité opérationnelle. D'autre part, avec ce projet, la majorité affirme sa volonté de faire du renouvellement urbain la principale ressource foncière mobilisée pour répondre aux besoins de développement de la commune. En effet, à l'horizon 20 ans, 67% des logements seraient construits en renouvellement urbain et 33% en extension urbaine, dont seulement 10% de logements individuels, alors que le projet initial prévoyait 83% de logements en extension et 17% en densification. Nous sommes bien conscients que le renouvellement urbain est nécessaire, et la loi ZAN nous le rappelle, mais il s'agit là d'un véritable changement de paradigme affiché par la majorité. Ce changement de cap ne doit pas se faire de façon déconnectée des réalités mais bien dans le respect du cadre de vie des habitants, de la préservation des milieux. Le dossier ne présente pas les outils qui seront mobilisés (la procédure d'expropriation des propriétaires occupants est-elle envisagée si les négociations amiables n'aboutissent pas ?) ce qui témoigne d'un manque de transparence et de sincérité. Pourtant ce cadre est indispensable pour garantir la crédibilité du projet et pour s'assurer que la trajectoire de développement puisse effectivement être partagée par les thoréfoléens. Face à ce constat, nous souhaitons que le projet modificatif de création et de réalisation de la ZAC multisites soit réétudié en concertation avec la population de Thorigné-Fouillard. Groupes des élus Vivre Ensemble une Ville Verte et Solidaire

Contribution n°69 (Web)

Par Christiane Caïtucoli

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 11:09

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°68

Contribution:

Élue minoritaire, je suis entrée au conseil municipal en mai 2022 sans avoir appartenu à l'équipe précédente. Arrivée en 2000 à Thorigné-Fouillard, je suivais assez peu les évolutions si ce n'est à travers les équipements : Éclat, Médiathèque, groupe scolaire, La Vigne... mais aussi la lecture de l'AMI qui consacrait de nombreuses pages aux projets communaux. Comme tous les habitants, je découvre le contenu du dossier de la ZAC Multisites – oui, comme tous les habitants car, tout est fait pour donner le moins d'information possible aux élus minoritaires. Tout ne constitue pas pour autant une surprise : la consultation de janvier 2025, portant sur la modification n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal, livrait déjà un avant-projet de la consultation actuelle : hauteur des constructions (R+3 avec 1 ou 2 sommets, page 23 des modifications envisagées pour Thorigné-FD ; description des secteurs ; équipements publics envisagés...). L'approbation de ce PLUi, manifestement considérée comme acquise de longue date, n'interviendra en réalité en conseil métropolitain que le 25 juin prochain. A ce stade, mes remarques porteront sur la forme et les approches très différentes des deux équipes municipales. - Projet 2020 : Concertation = 4 ateliers en 2018 (29 mai, 5 juin, 19 juin, 1er octobre), 2 réunions publiques (5 novembre 2018 et 24 avril 2019) dans la salle de l'Éclat permettant un large accueil du public + 1 exposition du projet en mairie durant 6 mois, de début novembre 2018 à mai 2019. Ensuite la phase de participation (l'étape actuelle du projet 2025). - Projet 2025 : Concertation : 1 balade atelier (30 personnes au maximum) et 1 atelier (31 mai et 9 novembre 2022), 1 réunion publique le 25/01/2024 en salle du conseil avec une capacité limitée... et désormais la phase de participation. La majorité a fait approuver le 28 juin 2021 le dossier de réalisation (délibération 2021-86) sur la base du dossier de création approuvé en 2020 lors du mandat précédent ... tout en annonçant « en creux » sa volonté de remettre en cause ce même dossier : « Afin de limiter le ralentissement de la création de logements lié à la reprise des études dans le cadre d'un dossier de création modificatif... » (extrait de la délibération). Effectivement, un an plus tard (Délibération 2022-40 du 09 mai), elle faisait voter des nouvelles modalités de concertation pour modifier les 2 dossiers de création et réalisation. Puis silence radio en conseil municipal jusqu'à l'enquête actuelle... Bref, une Concertation très déconcertante ! En ce qui concerne le fond, la majorité actuelle avait fait campagne sur la nécessité de « ralentir l'hyper-croissance » (13 500 habitants en 2039) et de ne « pas artificialiser 37 hectares ». Les faits objectifs : - Combien d'habitants à Thorigné à la fin du nouveau projet ? Aucun chiffre n'est donné mais il y a davantage de logements prévus (1781) ; la baisse de l'artificialisation est actée : réduction de 50% sur la Réauté. - Conséquences mécaniques : moins d'emprise sur la Réauté en extension urbaine = plus grande part de renouvellement urbain et verticalisation accrue des constructions. - À titre de comparaison : - Augmentation considérable du nombre de logements prévus sur Centre-Ville/Beaumanoir (272 au lieu de 150) et sur Duguesclin/Nationale 339 au lieu de 70, les périmètres ayant été considérablement élargis. - Baisse effective sur la Réauté avec 635 logements au lieu 1 000, mais à quel prix ? Le secteur a été divisé par 2 ; un espace est réservé pour le déménagement des services techniques et un autre pour un troisième cimetière. Donc, sur l'espace restant : 10% d'habitat individuel (69 logements) et 90% de collectifs (566 logements) – quand le précédent projet prévoyait 1/3 – 2/3. Les équilibres ne sont plus du tout les mêmes, et les cartes descriptives donnent désormais à 20 reprises des indications de hauteurs jusqu'à R+5 et R+4 (page 119 du rapport de présentation). - Au final, des modifications loin d'être « à la marge » et une concertation bien limitée au regard des transformations effectuées. Peu importe les impacts sur tel ou tels quartiers – nous sommes tous thoréfoléens et concernés par l'avenir de la commune. Pour toutes ces raisons, je comprends la colère qui gronde et l'émotion des habitants : mauvaise qualité de la concertation, manque de réunions de présentation et absence de pédagogie du projet, et pour certains manifestement un profond sentiment de trahison ! D'autant que dans les motifs de révision il y avait l'arrivée du Trambus, insuffisamment prise en compte dans le premier projet), projet qui par ailleurs réglait les désagréments de la Vigne par la voie de contournement Joliot-Curie et les futures voies vélos. La nouvelle majorité s'est opposée à la voie de contournement et au Trambus après s'en être servi comme argument justifiant ses choix. Quelle vision des déplacements pour demain ? Pas de réponse suffisante dans le dossier de présentation 2025. Oui, le renouvellement urbain diminue le besoin d'artificialisation, mais il a ses limites. Oui, il faut favoriser

l'arrivée de nouveaux habitants en extension urbaine pour stopper les fermetures de classes (accueillir des habitants avec jeunes enfants), nourrir la vie locale (développer la ville, ses associations et animations) et faciliter la cohabitation des générations (prévoir également que les seniors puissent accéder à des logements adaptés). La ville doit se développer, mais dans une réelle concertation.
Cordialement

Contribution n°70 (Web)

Par Association ACTIVE

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 12:23

Contribution:

Bonjour, Vous trouverez en pièce jointe la contribution de notre association. Cordialement Pour ACTIVE Le président

Documents :

- contribution_70_Web_1.pdf
-

Contribution n°71 (Web)

Par Rouxel Caroline et Alain

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 14:02

Contribution:

Habitant place de Bretagne, nous sommes directement impactés par le projet de construction de deux immeubles en face de notre jardin orienté sud. Notre parcelle est effectivement en limite directe du tracé du secteur Beaumanoir et des îlots C et D. Nous ne pouvons que partager et relayer toutes les inquiétudes et incompréhensions des personnes comme nous, concernées par ce projet : - Forte densification (45 logements qui deviennent 70 logements) - Augmentation des hauteurs : R+2 qui devient R+4 - Impact fort sur la qualité de vie : nuisances sonores, pollution, perte d'ensoleillement, d'intimité, de verdure, d'ensoleillement, d'oxygène, d'horizon... - Dépréciation forte des biens qui subissent ces nuisances (de l'ordre de 20%) - Communication et concertation quasi inexistantes et surtout au vu de l'enjeu colossal pour les riverains concernés. - Sensation de trahison et d'être mis devant le fait accompli avec un projet qui ne ressemble en rien à celui, bien plus modéré et acceptable, qui avait été présenté lors d'une version précédente en particulier dans le contexte d'une équipe municipale qui s'était engagée à maîtriser les hauteurs que permet le PLUI. Nous concernant, le temps nous est compté car ce projet de construction est quasi imminent, toutes les parcelles nécessaires pour construire les îlots C et D sont soit déjà achetées, soit sous promesse de vente au promoteur Bouygues Immobilier pour un programme de construction de 70 logements (délibération du conseil municipal du 24 mars 2025). Nous comprenons la nécessité du renouvellement urbain et la construction de nouveaux logements pour accueillir les futurs Thoréfoléens et ne nous y opposons pas. En revanche valider ce projet en l'état nous semble prématuré et précipité au vu des forts impacts de la modification du projet et du mécontentement évident de la population. Nous souhaitons donc vivement que le projet de la ZAC soit réétudié et que les préoccupations des Thoréfoléens ainsi que des riverains les plus impactés soient bien mieux pris en considération. Cordialement, Caroline et Alain Rouxel

Contribution n°72 (Web)

Par Etienne BILLIET

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 14:05

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP : N°30, N°32

Contribution:

Bonjour, Tout d'abord, je tiens à rappeler que je comprends tout à fait les enjeux d'évolution d'urbanisme et la nécessité de pouvoir accueillir plus d'habitants sur Thorigné-Fouillard tout en respectant les contraintes comme la loi ZAN. Habitant rue Camille Saint-Saens, je me suis intéressé à la zone 2b du secteur Nationale/Duguesclin et plus particulièrement les îlots C à G de ce secteur. Le chemin piéton et bordé de haies arborées entre le 15 rue Camille Saint-Saens et le 21 rue Duguesclin apparaît dans plusieurs schéma du rapport de présentation en précisant sa qualité de sentier piéton et de trame verte. Dans la suite des documents proposés, je m'étonne donc d'y voir une prévision d'enrobé y compris sur le chemin végétalisé existant. Pouvez-vous nous confirmer cette volonté d'enrobé sur cette zone contradictoire avec les objectifs de "préservation du patrimoine naturel", et de "limitation de l'imperméabilisation des sols"? Ce chemin est-il bien destiné à rester piéton comme indiqué dans le rapport de présentation? Les haies arborées présentes n'apparaissent plus dans les invariants, est-ce volontaire? si tel est le cas, est-il possible de quantifier la végétation impactée (ie: détruite) notamment sur les chênes, bouleaux, et marronniers remarquables et constituant un poumon vert? L'ambition de conservation d'îlot de fraîcheur (Thème 6 transition énergétique) est-elle compatible avec les travaux potentiels prévus notamment si cette zones végétales est impacté? N'y a-t'il pas un contre-sens? Y a-t'il eu une étude d'impact de cette destruction si confirmée sur la biodiversité présente et l'accroissement de l'îlot de chaleur existant et documenté dans les études? La Mairie est-elle d'accord pour intégrer ces haies arborées et arbres remarquables en qualité d'invariant au projet? Les documents fournies indiquent que les réseaux sec (Eaux usées + eaux pluviales) existant rue Nationale et Duguesclin sont suffisant et peuvent accueillir les aménagement prévus? Pouvez-vous le confirmer? Si tel est le cas, pouvez-vous confirmer que la création d'une nouvelle desserte de ces réseaux via le chemin constitué de haies arborés cité précédemment est une erreur? Pouvez vous nous confirmer qu'aucun travaux d'excavation ou pouvant mettre à risque à terme la végétation existante est interdit? Les mesures de protection de ces haies arborées sont-elles les mêmes que celles prévues pour ce même type de haies bien que les arbres soient moins remarquables sur le secteur de la Réauté (protection sur 10 mètres de part et d'autres des haies) ? Je fais remarquer qu'aucune étude d'impact de ces travaux de réseau n'est inclus à la documentation. Il est donc fortement probable que ce trait sur plan est une erreur. Est-ce bien le cas? Toujours sur cette même zone, l'étude d'impact sur la biodiversité semble assez légère. Il est fait mention d'un sondage les terrains privés ne permettant pas les observations in-situ. Est-il possible de nous communiquer le nombre d'habitant sondés ainsi que le nombre d'habitant ayant répondu au sondage? Les animaux, batraciens, insectes etc.. étant peu sensible au cadastre, il est étonnant qu'aucun résidant en voisinage direct des zones de travaux n'ait été sondé à notre connaissance. Pouvez-vous le confirmer? Pouvez-vous justifier pourquoi je n'ai reçu un tel sondage? quel a été la politique de sélection des sondés? Concernant les cohortes, aucun chiffre n'est fourni. Est-ce une erreur? Y a-t'il eu un vrai travail de recensement? si tel est le cas est-il possible d'avoir accès à l'évaluation en volume des cohortes? Je me permet ici de faire remarquer que l'intégration de photo Google-view dans ce dossier me paraît inacceptable pour une étude d'impact professionnelle. Elle traduit clairement le peu de cas de la situation terrain existante et des études in-situ. Ce constat pourrait être une explication à la non prise en compte de ce chemin arboré piéton qui ne laisse pas place au véhicule Google... Pouvez-vous nous confirmer que ces experts se sont bien déplacés? Pourquoi dans ce cas n'ont-ils pas leur propre photos? Pensez vous qu'à la lumière de ce constat ce travail est sérieux? Concernant les hauteurs, les projets initiaux présentaient il y a quelques années, une urbanisation raisonné prenant en compte l'existant et notamment la proximité de quartier pavillonnaire. Cette prise en compte paysagère dans l'urbanisme du voisinage de quartier pavillonnaire est-elle toujours un objectif? Si tel est le cas pourquoi des immeuble R+4 (plus grande hauteur sur l'existant à Thorigné-Fouillard) sont-ils prévus en vis à vis de pavillon? Est-ce une erreur? Enfin, sur les

mobilités, il est reconnu que la rue Duguesclin est étroite. C'est bien vrai à tel point que y compris les trottoirs ne sont pas praticables (ou d'un pied...) sur certain segment de la rue Duguesclin. Je m'étonne donc de ne rien trouver concernant les aménagements piétons l'axe Duguesclin/Nationale ne permettant de converger de manière sécurisée? J'ajoute que la mention au dossier que la réduction des sens de circulation ne serait pas souhaitable. Cela pose encore plus de question. Est-il prévu d'améliorer cette circulation piéton? Y a-t'il eu une étude pour comprendre comment cette circulation sécurisée peu se faire tout en gardant 2 sens de circulation? Pensez vous que le carrefour Duguesclin/rue des roses avec la sortie des nouveaux immeubles est sécurisée dans le projet actuel? pourquoi les voies de déplacements, amélioration des carrefours, la réduction du risque entre les différentes mobilités ne semblent pas étudiés? Si le projet tel que présenté sur le secteur 2b ne peut-être amendé avant la délibération au conseil municipal. Pouvez-vous décaler cette délibération dans des délais compatibles à la reformulation de ce projet? Merci par avance de vos réponses,

Contribution n°73 (Web)

Par PETIT PROMOTION

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 14:09

Contribution:

Le 26/11/2024 j'ai déposé au nom de la SARL PETIT PROMOTION une demande de permis d'aménager sur des parcelles (propriété BORGGO/RUFFET) dans le but de réaliser 9 lots à bâtir (demande numérique 15645). Par la présente je demande l'exclusion de ces dites parcelles du champs de la ZAC multisites à créer. Merci de prendre en considération ma demande. Mes Meilleurs Salutations.
Cordialement. Marc PETIT

Contribution n°74 (Web)

Par Pierre

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 14:30

Contribution:

En tant qu'habitant concerné par l'évolution de notre commune, je souhaite exprimer mon profond désaccord face à la nature actuelle du projet de ZAC prévu au centre de Thorigné-Fouillard. Ce projet me semble inadapté à l'identité de notre ville et comporte plusieurs risques majeurs pour notre qualité de vie et notre patrimoine local.

1. Une dénaturation du centre-bourg Le projet, tel qu'il est présenté, rompt totalement avec l'esprit d'un centre-bourg à taille humaine. La construction massive d'immeubles, sans véritable recherche architecturale intégrée au contexte local, va entraîner la perte du caractère villageois et chaleureux de notre cœur de ville. Il ne s'agit plus d'un aménagement mesuré, mais d'une densification brutale, sans vision harmonieuse.
2. Une destruction du cadre naturel et sonore Le projet implique la destruction d'arbres et d'espaces naturels, qui participaient non seulement à la beauté du lieu, mais aussi à son ambiance sonore apaisante. En supprimant ces éléments, on fait disparaître des bruits naturels bénéfiques (chants d'oiseaux, bruissement des feuillages...) au profit d'un environnement bruyant, minéral et artificiel. Ajoutons à cela que le projet Marignan (Iris 1 et 2) génère déjà des nuisances sonores importantes, appelées à se prolonger pendant encore plusieurs années. Ces travaux successifs affectent lourdement la tranquillité quotidienne des riverains.
3. Une concertation peu à l'écoute des habitants La perception dominante parmi les habitants est que ce projet avance sans réelle prise en compte de l'avis local. Une concertation authentique devrait intégrer les retours des citoyens pour ajuster les orientations urbanistiques, en privilégiant des solutions respectueuses de l'environnement, de l'esthétique et de la qualité de vie. ---

Propositions : Réduction de la densité bâtie prévue dans le centre-bourg. Conservation d'un maximum d'arbres existants et intégration d'espaces verts significatifs. Imposition de normes architecturales favorisant l'intégration paysagère et patrimoniale. Mise en place de protections acoustiques pendant les chantiers. Études d'impact supplémentaires sur les nuisances sonores et la biodiversité. Je demande donc une révision profonde du projet, pour qu'il réponde réellement aux attentes des habitants et qu'il respecte le caractère unique de Thorigné-Fouillard.

Contribution n°75 (Web)

Par Groupe Launay

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 15:36

Contribution:

Bonjour, Nous souhaitons consigner une remarque concernant le dossier modificatif de la ZAC concernant le secteur de l'Omélais sur la commune de THORIGNE-FOUILLARD. Nous sollicitons le retrait des parcelles A0 029 et 030 du périmètre de la ZAC multisites dans la mesure où un permis de construire a été délivré sur ces parcelles, adossé à un Projet Urbain Partenarial. Nous vous remercions par avance de la prise en compte de cette remarque, Bien cordialement

Contribution n°76 (Web)

Par 8, 9 et 10 Impasse Théodore Botrel

Déposée le vendredi 16 mai 2025 à 15:58

Contribution:

Bonjour, Nous sommes plusieurs voisins de l'Impasse Théodore Botrel (accès depuis la rue nationale) qui avons des inquiétudes concernant l'Îlot Réalité pour lequel nous avons eu très peu voir quasiment aucune informations. Selon les informations que nous avons, il y aurait des immeubles construits en face de l'impasse. Or, il n'y a que des maisons individuels dans les environs. Ainsi tous les habitants des étages des immeubles auront un vis-à-vis vers les maisons (sans compter un risque de perdre de l'ensoleillement). Par ailleurs, nous notons qu'il est prévu uniquement 1 stationnement par logement. Or nous savons que la plupart des familles ont plutôt 2 véhicules, étant donné que les transports ne sont pas développés à Thorigné-Fouillard. On se rappelle de l'abandon du bus-tram qui aurait pu améliorer grandement la situation pour les habitants de Thorigné-Fouillard. Nous craignons des stationnements sauvages dans notre impasse, dont la voie est PRIVÉE. Par ailleurs des stationnements aux alentours de notre impasse gêne la visibilité et pourrait conduire à des accidents. Il y a eu des efforts pour créer des pistes cyclables, mais quand il y a des besoins de stationnement, c'est souvent elles qui sont impactées les premières, créant des situations dangereuses pour tous les usagers de la route.

Contribution n°77 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par P. Jubault-Chaussé

Déposée le mardi 29 avril 2025 à 12:00

Contribution:

Voir document joint. Cdt.

Documents :

- contribution_77_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf
-

Contribution n°78 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par Anonyme

Déposée le vendredi 02 mai 2025 à 14:39

Contribution:

Voir document joint. Cdt.

Documents :

- contribution_78_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf
-

Contribution n°79 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par Daniel LERMENIER

Déposée le vendredi 02 mai 2025 à 14:41

Contribution:

Voir document joint. Cdt.

Documents :

- contribution_79_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf
-

Contribution n°80 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par B. MALIER

Déposée le lundi 05 mai 2025 à 14:42

Contribution:

Voir document joint. Cdt.

Documents :

- contribution_80_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf
-

Contribution n°81 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par T. BROCHARD

Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14:44

Contribution:

Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. Cdt.

Documents :

- contribution_81_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf
-

Contribution n°82 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par André et Christiane PERRIN
Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14:49

Contribution:
Voir document en pièce jointe. Cdt.

Documents :

- contribution_82_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf

Contribution n°83 (Courrier)

Par Collectif Fleur de béton
Déposée le lundi 12 mai 2025 à 14:51

Contribution:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe.

Documents :

- contribution_83_Courrier_1.pdf

Contribution n°84 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par M et C. ORAIN
Déposée le mardi 13 mai 2025 à 14:53

Contribution:
Merci de prendre en compte les éléments en pièce jointe. Cdt.

Documents :

- contribution_84_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf

Contribution n°85 (Mairie de Thorigné-Fouillard)

Par Sabine ANQUETIL
Déposée le jeudi 15 mai 2025 à 14:54

Contribution:
Merci de prendre connaissance des éléments en pièce jointe. Cdt.

Documents :

- contribution_85_Mairie de Thorigné-Fouillard_1.pdf